

L'histoire de la Naissance

Shaykh Muhammad Tâhar b. 'Âshûr

Traduction : institut-asharite © tous droits réservés

Petite texte sur l'histoire du Mawlid et une brève biographie du Prophète – sur lui la grâce et la paix – par l'auteur du tafsir : « at-tahrîr wa-t-tanwîr »

Biographie du Sheikh Mohammed At-Tâhir b. 'Achoûr¹

Le grand savant et exégète Mohammed b. Mohammed b. Mohammed At-Tâhir b. 'Achoûr est né à Tunis en 1879, au sein d'une noble famille de savants, d'origine andalouse.

Il s'est illustré par son habileté dans de nombreuses sciences, telles que la science religieuse (*shari'a*), la linguistique ou la littérature.

Il fut membre par correspondance de l'Académie de Langue Arabe de Damas et du Caire.

Il a occupé d'éminentes fonctions scientifiques et administratives dans l'enseignement, le jugement ou l'émission de sentences religieuses (*ifta*).

Il devint professeur à l'université Zaytouna. Nommé juge lors de l'assemblée mixte de 1909, il accéda au poste de Cadi malékite en 1911.

Dans son ascension, il atteignit le rang de mufti avant d'être nommé à la fonction de *Sheikh al Islam* du rite malékite en 1932. Il occupa la même année, la fonction de Premier Sheikh de l'Université Zaytouna, avant de démissionner pour des raisons politiques et de revenir à ce poste en 1945. Il y demeurera jusqu'après l'indépendance tunisienne de 1965.

Il a écrit quantité de livres traitant de l'exégèse (*tafsîr*), du hadith, des fondements juridiques (*ussûl*), de la langue arabe et bien d'autres sciences.

Parmi ces ouvrages, figure son exégèse : « *At-tabrîr wa tanwîr* », « *Maqâçid ash-shari'a* », « *kashf al mughatta min al ma'ânî wal al fâdh al wâqî'ah fil muvatta`* », « *Uçul al inshâ` wal khatâbah* », « *An-nathr al fassîh 'inda madhâbiq al anthâr fil jâmi' as-sabîh* » et bien d'autres recueils, d'une grande utilité.

Il mourut à Tunis en 1973, à l'âge de 98 ans.

Le Sheikh d'al-Azhar Muhammad Khadhar Hussayn - que Dieu lui fasse Miséricorde – fit son éloge en ces termes : « *Le professeur, au langage élogieux, à l'expression empreinte de finesse, qui possède en plus de son abondante science et de sa grande intelligence, le gout de la clarté et un grand savoir littéraire.*

J'ai distingué la sincérité de son langage et sa volonté pleine d'ambition. Il travaillait sans relâche, en gardien des préceptes religieux et des écrits. En résumé, je ne fus pas moins admiratif de la pureté de ses mœurs et de sa bienveillance que de son génie dans la science »

¹ *Al 'isti'ârab at-tamhîliyah fi tabrîr wa tanwîr* de 'Ali Ahmed al 'Attar, Université al Azhar, faculté de langue arabe, thèse de Doctorat en 1990 qui contient un commentaire sur Ibn 'Achoûr. 2 – *Tarâjim al mou' alijîn at-tunsiyîn* de Mohammed Mahfoud, éditions Dar al Gharb al Islâmi à Beyrouth, première édition en 1982. 3 – *Al A'lâm* de Zerkali 4 – *Safabât min tarîkh toûnas* de Mohammed Ben Khodja 5 – *Al hayât al fikriya wa thaqâfiyah bi toûnas* 6 – *A'lâm tunsiyotîn* de Sâdiq Zimarli avec l'introduction de Hamâd Sahli 7 – *Shajarat an-nûr az-zakiya fi tabâqat al mâlikîya* de Makhloûf, publications de l'Université de Tunis, numéro 5 de l'année 1968 et le numéro 8 de l'année 1971. Revue *jawhar al Islâm*, le Sheikh Mohammed Al Habîb Al Khodja, numéro 3 et 4 de l'année 1967. La revue *az-zaytoûniya* tomes 6, 7 et 8 de l'année 1946. La revue *Kilyatu al âdab* de l'université de Riyâdh, le numéro 4 de l'année 1975/1976. La revue *Al bidâya* numéro 3 et 4 de l'année 1968.

Le Sheikh Mohamed al-Bashîr al-'Ibrâhimî le décrit en ces termes : *« Il est un étendard parmi ceux que retiendra l'histoire contemporaine. C'est un Imam, un océan dans la science islamique, une haute autorité intellectuelle dotée d'une grande intelligence. Il s'est enrichi des trésors de cette science dont il portera la charge avec beaucoup de compétence, un esprit vif, plein de finesse dans son raisonnement, foisonnant dans sa transcription. C'est un érudit, un éducateur à qui l'on doit d'excellentes et diverses œuvres sur la recherche en matière de science ».*

Mohammed At-Tâhar Ben 'Ashûr
L'histoire du Mawlid

Au Nom de Dieu, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

1. Louanges à Dieu qui a sorti l'homme des ténèbres de l'égarement vers la guidance. Il a arrosé la terre des cœurs emprunts d'iniquité par la pluie de la justice Mohammadienne. Il a élevé le rang et la position de Son Prophète Mohammed, envoyé comme Miséricorde pour les mondes, sur terre comme dans l'au-delà¹. Il a ordonné à sa communauté de le glorifier, leur intimant l'ordre de prier sur lui², leur interdisant d'élever la voix en sa présence et de le précéder dans la marche.³ Ô Dieu prie sur lui d'une prière qui sera pour nous une lumière et source d'accroissement de la beauté et de la joie⁴. Mon Dieu prie sur sa famille, privilégiés par les faveurs de la noblesse, dont les vertus sont élevées jusqu'au ciel telle une lune toujours pleine⁵. Mon Dieu agrée ses compagnons envers qui Tu as proclamé Ton agrément dans Ton Livre : ceux qui ont émigré, qui ont vaincu et qui ont transmis « **Ils désirent un bienfait de Dieu et l'agrément** »⁶ « **Les gens qui vinrent après eux disant : Dieu pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères** »⁷, et par leur intermédiaire accorde aux frères Tes bienfaits.

2. C'est un nuage qui protège de son ombre et déverse sa fine pluie à la mention des vertus mohammadiennes, une fiole remplie du sublime parfum des mœurs prophétiques qui ravive le cœur de ses auditeurs. Fut-elle mise en balance avec les perles et les saphirs les plus précieux, qu'elle demeurerait plus chère aux yeux des auditeurs qui s'écriraient : Donne donc ! Pourquoi s'en priver alors qu'elle prend sa source dans la noblesse du Prophète, faisant jaillir l'éclat de sa lumière qui fait d'elle la meilleure des pluies.

3. Ceux dont les cœurs sont attachés à son amour se suffisent dans la recherche de ce resplendissement. Les narrations ne manquent pas de fiabilité sur son histoire exceptionnelle, pour cette communauté qui ne s'attache point aux sources dénuées d'authenticité consciente de l'allusion figurant dans la Parole divine : « *Alors que la plus frêle des demeures* »⁸, exprimant par ces demeures, le rang et la situation des musulmans. Il en est ainsi des mœurs de leurs savants et de leurs partisans. Notre religion est bien trop riche de ces récits authentiques dont Dieu l'a pourvue pour qu'elle puisse être entaillée ou ébréchée par le premier venu. L'altération de ses qualités pures ne sied point à

¹ 'Arasât al qiyâmah : litt. Les grandes salles de l'au-delà

² Référence à la Parole de Dieu le Très Haut : « *Puisque Dieu et Ses anges prient sur le Prophète, ô vous qui avez la foi, priez sur lui et adressez-lui vos salutations* » (Les Coalisés : 56)

³ Voir les versets 1-3 de la sourate « Les Appartements »

⁴ Allusion à la Parole de Dieu le Très Haut : « *Ils trouveront une beauté éclatante et de la joie* » (L'Homme : 11)

⁵ Litt. : Une lune qui n'est pas touchée par la décroissance

⁶ Sourate La : 8

⁷ Sourate : 10

⁸ Sourate L'Araignée : 41

sa transmission. Que l'homme n'oublie pas le privilège de l'authenticité dans la transmission de la religion et des narrations dont dispose cette communauté !

4. C'est de cet éclat que j'ai revêtu cette étoffe, et c'est ainsi que les arts de cet arbre béni se sont ramifiés vers tout ce que touchent ses racines. J'ai imité en cela les plus grands de cette communauté que Dieu a inspiré de la plus pure des ferveurs, par ce soin porté à la glorification de ce jour qui revient chaque année, le jour de la naissance de Mohammed, Son Envoyé, sur lui les prières et le salut.

La considération de ce jour comme jour de fête nous vient de la Parole de Dieu Le Très Haut, dans Sa mention du mois de Ramadan : «*Le mois de Ramadan où fut révélé le Coran*». Existe-t-il un jour meilleur que le jour de cette Naissance, fixée par Dieu pour sauver l'humanité de l'égarement, sortir l'homme de l'obscurité de l'association et des vices de l'ignorance ?

Puisque les fêtes furent établies dans notre religion en comblant le vide que représentait l'absence d'adorations religieuses, il est légitime que celui qui les a transmises soit mentionné d'une façon élevée !

5. D'après les dires d'Ibn Marzûq¹, le premier à avoir déployé sa ferveur à la célébration du jour de la naissance du Prophète – sur lui la grâce et la paix – fut : Al Qâdhi Ahmed Ibn Mohammed Al 'Azafî As-Sabti Al Mâliki² au milieu de 6^{ème} siècle. Il fut imité par son fils : Al Qâdhi Abul Qâssim Mohammed³ parmi les savants du 6^{ème} siècle et début du 7^{ème} siècle, admiré en cela par les savants du Maghreb qui le louèrent de belle manière⁴

6. Abul Qâssim Al Burzuli⁵ a dit : «*La naissance du Prophète – sur lui la grâce et la paix – est une fête que l'on célèbre solennellement par égard pour son noble rang*»

7. Les gens de bien célébraient la nuit de la naissance en multipliant les prières sur le Prophète – sur lui la grâce et la paix – par l'assistance et la

¹ Ibn Marzûq : Prêcheur et fonctionnaire né entre 1310 et 1311 à Tlemcen, décédé au Caire en 1379. En 1353 il était enseignant à l'école de Yussuf 1^{er} à Grenade. L'université de Yussuf 1^{er} fut à cette époque la première du monde, les étudiants rejoignaient Grenade afin d'être formés et devenaient ensuite enseignants à travers tout le Maghreb. Il fut pris pour modèle par les illustres Ibn Al Khatîb et Ibn Zamrak.

² Al 'Azafî du nom de son grand-père Abu 'Azafa Al-Lakhmi qui fut un élève du Qadhi Abu Bakr Ibn Al 'Arabi comme il est rapporté dans Dhil Al Lubab (Al 'Ajmi)

³ Abul 'Abbâs Ahmad Ibn Al Qâdhi Abu 'Abdallah Mohammed Ibn Ahmad Ibn Mohammed Al-Lakhmi, plus connu sous le nom Ibn Abi 'Azafa. Il est né en 1162 à Ceuta, il fut un Maître et un éminent jurisconsulte et d'une grande vertu, il s'est distingué par sa science, ses actes et son instruction. Il dispensa son enseignement dans la ville de Ceuta durant de longues années. Les gens venaient à lui de tous les horizons, des environs de Ceuta jusqu'à l'extrémité de Sousse.

⁴ Il est rapporté dans Al Azhâr Ar-Riyâdh que Ahmad Al 'Azafî a commencé la rédaction d'un ouvrage intitulé : «*ad-dar al munatham bi mawlid an-nabi al a'tham*» que terminera son fils.

⁵ Abul Qâssim Ibn Ahmad Al Balwi At-Tunssi plus connu sous le nom d'Al Burzuli, décédé en 1438, il a rédigé un ouvrage qui s'intitule : «*jâmi' massâ'il al abkâm lama nazâla min al qadhâya bil mustîne wal bukâm*» plus connu sous l'appellation «*Fatawat Al Burzuli*»

contribution à sa famille¹, l'abondance d'aumônes et d'actes de piété, l'aide apportée aux malheureux en leur procurant de la joie au moyen de distractions permises par la Sunna.

8. Cette pratique se répandit dans les pays du Maghreb et d'Andalousie. savant Abul Khattâb 'Umar plus connu sous le nom de Ibn Dihya Al Balansi Andalussi Al Mâliki², voyagea vers l'Orient, au début du 7^{ème} siècle où il rencontra le grand roi d'Irbil : Mudhafar Ad-Dine Abu Sa'id Kukbûri, fils de Zayn ad-Dine Kawjik³. Il participa auprès de lui à faire resplendir cette tradition.

Le roi décida organisa la plus grande célébration de tous les temps. C'est ainsi qu'en 1209 eu lieu une fête grandiose pour laquelle Ibn Dihya composa un recueil qu'il intitula : « *At-tanwir fî mawlid as-Sirâj al Munîr*⁴ » destiné à être lu en cette occasion. Il sera d'ailleurs lu chaque année et parfois même le deuxième et le douzième jour de Rab'i al awal. Le roi Mudhafar sera le premier souverain à inscrire cette fête aux décrets de son état.

9. Le Sultan Abu 'Inân al-Marîni⁵ fut le premier à officialiser cette pratique dans les pays du Maghreb.

¹ En leur adressant une part de biens ou un don dans le sens de la générosité et de la noblesse.

² Ibn Dihya al Kalbi (1150-1236) : Abul Khattâb 'Umar ibn al Hassan ibn 'Ali ibn Muhammed ibn al Jamîl ibn Farah ibn Khalaf ibn Qûmis ibn Mazlâl ibn Malal ibn Badr ibn Dihya ibn Farwa al Kalbi, connu sous ces deux appellations, Al Balansi, Al Andalussi, Al Hâfidh. Et du côté maternel : Umatu ar-Rahman bint Abu 'Abdallah Ibn Abul Bassâm Mussa Ibn 'Abdallah ibn al Hussayn ibn Ja'far ibn 'Ali ibn Muhammed ibn Mussa ibn Ja'far ibn Muhammed ibn 'Ali ibn al Hussayn ibn 'Ali ibn Abu Tâlib. Il est l'auteur des ouvrages suivants : « *al ibtibâj fil ahâdîth al ma'arîj* », « *adâ'mâ wajaba min bayân waḍ' al-waḍḍâ'in fî rajab* », « *al irtiqâ' ila afîhal ar-riqâ'* », « *al irshâd fil badh'ala talab ar-rivâyat wal isnâd* », « *istîfa' al matlûb fî tadbîr al hurûb* », « *a'lâm an-nasr al mubîn fil mufâdhalati bayna abli Sifîn* », « *anwâr al mushbriqîn fî tanqîb as-sabîḥayn al mushbriqîn* », « *târiḳh al umam fî anssâbil 'arab wal 'ajam* », « *at-tabqâq fî manâqîb Abu Bakr as-Saddîq* », « *tanbîh al bassâ'ir fî asmâ' umm al kabâ'ir* ». Il s'agit de 'Umar ibn al Hassan ibn 'Ali ibn Muhammad abul Khattâb ibn Dihya al Kalbi (1152-1235), un être d'une grande finesse, historien, Hâfidh dans le hadith, originaire de Ceuta en Andalousie, il fut Cadi à Dénia, voyagea vers Marrakech, la Syrie, l'Irak, le Khorassan et s'installa en Egypte. Il fut la cible de beaucoup de médisances de la part de certains savants et imams, certains de ses contemporains se sont détourné de ses paroles et ont proféré des mensonges sur sa filiation avec « Dihya » et sur ses ouvrages : « *nibayat al saml fî kbassâ'is ar-rassûl* », « *an-nibrâs fî târiḳh kbulafa banil 'Abbas* », « *at-tanwir fî mawlid as-sirâj al munîr* », « *tanbîh al bassâ'ir – fî 'asmâ' al khamr* » et « *a'lâm an-nasr al mubîn fil mufâdhalati bayna abli Sifîn* » - voir al a'lâm de Zerkali (5/44)

³ Décède en 1232 dans son pays, enterré dans le site alaouite de Koufa.

⁴ Ibn Khalikân dit : « Il faisait partie de l'élite des savants, des plus grandes célébrités, spécialiste de la science du hadith et de ce qui s'y rattache, il connaissait la grammaire, la linguistique, l'histoire des haut-faits des anciens arabes et leur poésie. Il œuvra dans les pays du Maghreb avant de partir pour la Syrie, puis l'Irak. Il se rendit à Erbil en 1207 où il rencontra le célèbre roi Mudhafar Ad-Dine Ibn Zayn Ad-Dine qui se préparait à célébrer la naissance du Prophète –sur lui la grâce et la paix -, il rédigea pour lui livre (« *at-tanwir fî mawlid as-sirâj al munîr* », le roi l'en remercia en lui donnant la somme de 1000 dinars. Nous avons entendu la lecture de ce livre auprès du roi au cours de six assemblées en 1209 ». J'ai utilisé ce livre pour écrire sur le sujet des choses utiles. – Al bidaya wa nihaya – Ibn Kathir (v.13)

⁵ Abu 'Inân Fâris ibn 'Ali (né à Fès en 1329) souverain mérinide. Il succéda à son père Abul Hassan 'Ali ibn 'Uthmân comme Sultan du Maghreb en 1348 et prit de lui le titre de Prince des Croiyants. Il fut tué étranglé par son vizir en 1358. Il dut exécuter l'un de ses neveux qui avait pris le pouvoir à Fès et son règne déclina. L'épidémie de Peste Noire et les rebellions qui surgirent à Tlemcen et à Tunis furent le début du déclin du règne des Mérinides qui furent incapables de repousser l'invasion des portugais et des espagnols. Les

Le grand Sultan Abu Fâris ‘Abdel ‘Aziz ibn Ahmad al Hafsi¹ suivit ses traces et y consacra officiellement la nuit du 12 de *Rab’i al awal*. Durant ces nuits, il consentait de considérables dépenses dont il retirera sans aucun doute d’abondantes rétributions.

10. Puis vint une époque de détresse et de désolation où la gloire de l’autorité Hafside se trouva délestée de ces beaux ouvrages. Ces pratiques ne subsistaient plus que parmi les gens du cheminement spirituel et les hommes de science. Dieu les débarrassa alors de cet état poussiéreux afin de les régénérer en revivifiant ces arbres dont les branches purent à nouveau se redéployer. Un prince à la noble volonté atteignit ces nobles œuvres telle la flèche tirée d’un arc, triomphant par la glorification du rang de l’Elu. Il s’agit du premier maréchal Ahmed Pacha Ibn al-Mustapha², que Dieu illumine la demeure se son âme d’une lumière qui jamais ne s’éteint³.

11. Il ordonna la tenue de la célébration de la nuit et du jour du Mawlid dans la capitale Tunis et dans la ville de Kairouan. Il prit en charge les divers frais afin que cela soit exécuté de la plus belle manière. Il ordonna que des coups de canons soient tirés à partir des tours en guise de salutations en l’honneur du plus noble des prophètes, à la manière du protocole le plus élevé prévu pour accueillir les rois les plus nobles.

A cette occasion, le savant, Shaykh al-Islam Abu Ishâq Ibrâhîm ar-Riyâhi écrivit un texte relatant l’histoire de la Naissance résumant le travail effectué par le Shaykh Mustapha al-Bakri al-Misri⁴.

maghrébins furent dans l’incapacité de repousser ces envahisseurs qui avaient pris possession du littoral durant le règne de la dynastie Wattasside qui succéda aux Mérinides.

Abu ‘Inân construisit l’université « *Bou’inaniya* » à Meknès en 1350. Il reprit la ville de Tlemcen en 1351 et Bejaia en 1352 avant de se retirer en 1357. Il fut tué l’année suivante des mains de l’un de ses vizirs. Abu ‘Inân fut un fervent constructeur de Zawiyas, à tel point que son époque fut célèbre pour la multitude des Zawiyas qui existent encore au Maghreb de nos jours. *Ibn al Khatîb* – « *raqm al halal fi nadhbm ad-dawl* » page 84 – édition « *al matba’a al ‘umûmiya* » – Tunis 1898

¹ Abu Fâris ‘Abd al-‘Aziz Al Mutawakkil : surnommé *al mutawakkil ‘ala Allah* (celui qui place sa confiance en Dieu). Né à Constantine (Algérie) en 1362, il fut un Sultan Hafside dont le règne dura entre 1394-1434. L’historien Robert Brunschvig en fit un éloge, le déclarant parmi les plus grands Sultans de la dynastie hafside pour l’estime dont il jouissait à l’intérieur et le respect qu’il suscitait à l’extérieur. Sous son règne, selon ce que racontent les recueils traitant des grands sultans, les pays connurent une époque de resplendissement, conséquence d’une politique intérieure qui reposait sur l’unité. Ainsi, il nomma des officiers loyaux à la tête des régions les plus importantes. Il s’occupa ensuite de quelques villes du sud de la Tunisie par le démantèlement de ces centres habituels de révolte contre le pouvoir central, cela s’est passé entre 1397 et 1402. Il nomma à la tête de ces régions des gouverneurs généralement affranchis à Alger en 1411. Abu Fâris attachera une importance particulière aux affaires religieuses aux travers de l’attention qu’il portait aux savants et aux descendants du Prophète – sur lui la grâce et la paix – Il décréta la célébration de la naissance du Prophète – sur lui la grâce et la paix. Il œuvra énormément dans le domaine religieux mais aussi dans le domaine social comme la construction des fontaines et des hôpitaux publics.

² Ahmed Bey Ibn al-Mustapha dit Ahmed Bey ou Ahmed Bey 1^{er} ou Abul ‘Abass Ahmed Pacha : il est le fils de Mustapha Bey. Il gouvernera entre le 10 octobre 1837 et le 30 mai 1855, il fut le dixième Bey de la dynastie husseinite.

³ مراعاة القصر

⁴ Auteur du livre : « *al-murûd ar-rawi fil-mawlid an-nabawi* », il s’agit de Qutb-ad-dine Mustapha al-Bakri al-Khalwati as-Saddiqi ad-Dimashqi al-Hanafi plus connu sous le nom de Al-Qutb al-Bakri

12. Puis vint après lui le troisième Maréchal Muhammad as-Sâdiq¹, un grand prince qui réalisa de grandes œuvres par sa rigoureuse et brillante détermination, dans la continuité de son cousin. Il donna l'ordre d'étendre la célébration du Mawlid à l'ensemble des villes du royaume et mit les biens du trésor au service de ces célébrations. Jusqu'à nos jours, des aumônes coulent à flot des fontaines de l'Administration. Il laissa cette tradition en vigueur et ses successeurs s'y attachèrent et la perpétuèrent fidèlement.

13. Combien de grâces subtiles ont recouvert toutes ces villes, dues aux bénédictions obtenues par ces célébrations. Ibn al-Jawzi disait : « *Celui qui a goûté à la bénédiction de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – a la certitude que la célébration du jour de sa Naissance représente une protection pour toute l'année et l'annonce d'une bonne nouvelle pour toutes les choses désirées* »

¹ Muhammad as-Sâdiq Bey né le 7 février 1813 et décédé le 29 octobre 1882. Il fut le douzième Bey de Tunis de 1859 jusqu'à son décès. Durant son règne s'établira le traité de paix qui prévoit l'égalité des droits de tous les citoyens et l'octroi de droits en faveur des étrangers qui pourront posséder des biens immobiliers et intégrer la vie politique. C'est durant son règne que sera établie la première constitution tunisienne, le 26 avril 1861, où sera organisée la vie politique avec la séparation des pouvoirs en trois corps. Cette constitution limitera aussi le pouvoir du Bey, ordre qu'il sera poussé à abolir en 1864.

Les origines de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix –

14. Il s'agit de Mohammed ibn 'Abdallah ibn 'Abd-al-Muttalib ibn Hâshîm ibn 'Abdu Manâf ibn Qussay, ibn Hakîm appelé Kilâb, ibn Murrah, ibn Ka'b, ibn Lu'ay, ibn Ghâlib, ibn Fahr, qui est Quraich ibn Mâlik ibn an-Nadhir, ibn Kinânah, ibn Khuzaymah, ibn Mudrakah, ibn Ilyâs, ibn Mudhara, ibn Nizâr appelé Khaldân ibn Ma'd, ibn 'Adnân. Il n'y a pas de certitude après 'Adnân.

15. Ibn 'Abbâs a rapporté que l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – a remonté son origine jusqu'à 'Adnan, puis il dit : « *Les généalogistes ont menti à deux ou trois reprises* »¹

16. Dans d'autres versions, l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – a remonté sa généalogie jusqu'à 'Adnân ibn Adad². Les généalogistes sont unanimes sur le fait que 'Adnan fasse partie de la descendance de Ismâ'il ibn Ibrâhîm al-Khalîl. Cette affirmation est établie par le Coran qui fait des arabes les fils d'Ibrâhîm, dans la Parole du Très Haut : « **Religion de votre père Ibrâhîm, c'est lui qui vous a donné le nom de Musulmans** »³

17. Dans le « *A'lâm an-Nubuwwah* »⁴, il est mentionné que Nizâr a vécu à l'époque Yastâssib, roi des Perses. Il était un otage de la tribu des arabes de la Mecque, tel

¹ Il y a consensus sur le fait que la noble origine du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – remonte jusqu'à 'Adnân. Au sujet de ce qui vient entre 'Adnân et Ismâ'il – sur lui le Salut -, il y a beaucoup de divergences. Certains ont défendu de remonter son origine au-delà de 'Adnân se référant au fait qu'il n'y aucune certitude quant à la généalogie entre 'Adnân et Adam – sur lui le Salut - comme l'a affirmé an-Nawâwî. Al-Qadhâ'i dit dans son « *'uyûn al ma'ârif fi akhbâr al khalâ'if* » : il a été rapporté que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – a dit : « *N'allez pas au-delà de Ma'd ibn 'Adnân car les généalogistes ont menti.* » puis il lut : « *Et des générations intermédiaires nombreuses* » (al-Furqân-38). At-Tûzi rappelle dans son commentaire de « *al-chaqr ityasitah* » que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – a répété à plusieurs reprises que les généalogistes avaient menti à deux ou trois reprises, il dit aussi : Le plus authentique est la parole de Ibn Mas'ûd – que Dieu l'agrée - et ce qui est rapporté de 'Umar ibn al-Khattâb – que Dieu l'agrée - : « *Son origine remonte à 'Adnân et au-delà nous ne savons pas.* ». 'Urwah ibn az-Zubayr a dit : « *Nous n'avons trouvé aucune personne qui connaisse l'origine au-delà de 'Adnân et de Ismâ'il en dehors des suppositions* ». On rapporte que Mâlik ibn Anas – que Dieu l'agrée – fut interrogé au sujet des hommes qui constituent son origine jusqu'à Adam – sur lui le Salut -, il en mécontent. Puis il lui fut demandé : « *Et jusqu'à Ismâ'il* », Il réfuta cela et dit : « *Qui donc nous renseignera à ce sujet !* ». Les Savants, dont al-Bukhârî et ceux repris par Ibn Ishâq au sujet de la généalogie du Prophète n'y voient pas de voile. On se réfère à ce que rapporte al-Qalqashandî dans son « *Nihâyat al-'arb* » : Les savants comme al-Bukhari qui ont permis de remonter la généalogie au-delà de 'Adnân ont ainsi affaibli le hadith : « *Ne remontez pas ma généalogie au-delà de 'Adnân* ».

² Ibn 'Assâkir rapporte : « *Umm al-Baha` Fatimah bint Muhammad dit : Abu Tâhir Ahmed ibn Muhammad nous a informé, Abu Bakr ibn al-Muqri` nous a informé, Abu at-Tayyib Muhammad ibn Ja'far al-Bazâz à Manbij nous a informé, Abu-l-Fadhl 'UbaydAllah ibn Sa'd az-Zuhri nous a informé, Ponce de Ya'qûb ibn Ibrâhîm nous informé, mon père d'après ibn Ishâq : l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – a dit : Muhammad ibn 'Abdallah ibn 'Abd-al-Muttalib ibn Hâshîm ibn 'Abd Manâf ibn Qussay ibn Kilâb ibn Murah ibn K'ab ibn Lu'ay ibn Ghâlib ibn Fahr ibn Mâlik ibn an-Nadhr ibn Kinânah ibn Khuzaymah ibn Mudrakah ibn Ilyâs ibn Mushar ibn Nezâr Ibn Ma'd ibn 'Adnân ibn Adî ibn Adad. Dans la version de Yunus d'après Ibn Ishâq on ne trouve pas Ibn Adî, il est dit : Ibn 'Adnân ibn Adad. Yunus, d'après ibn Ishâq, ajoute après Adad : Ibn al-Maqûm ibn Nâkhûr ibn Thârih ibn Ya'rab... » (*Târikh madînat Dimashq – chap. 3 page 55*)*

³ Sourate le Pèlerinage - 78

⁴ De Abu Dâ'ud Sulaymân ibn al-Ach'ath al-Azdi as-Sijistâni (décédé en 275 de l'Hégire)

qu'il était coutume pour toutes les nations de donner le plus noble individu de leur clan en otage aux rois vainqueurs. Le Roi Yastâssib lui aurait donné le nom de Nizâr, qui dans la langue ancienne signifie : Faible (*Mahẓûl*) en raison de son physique frêle.

Ma'd fut aussi otage auprès de Bikhtanassar¹ (Nabuchodonosor II), roi de Babylone, après que ce dernier eut combattu les pays arabes. Il ne revint vers son peuple qu'au décès de Nabuchodonosor².

18. La mère de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – est : Amina bint Wahb³ ibn 'Abd Manaf ibn Zahrah ibn Kilâb ibn Murah. Zahrah n'est autre que le frère que Qussay : le grand père du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix –

19. Le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – fut l'unique enfant de ses parents tel un symbole divin signifiant son caractère unique (*Fadhâdh*).⁴

20. Selon l'avis le plus répandu et le plus authentique, son père, 'Abdallah est décédé durant la grossesse. Son décès eut lieu à Yathrib auprès de ses oncles : les Bani Nadjâr où il succomba à la maladie. Sa grand-mère, la mère de 'Abd al-Muttalib : Salmah bint 'Umar an-Nadjâriya était issue de la tribu des Bani Nadjâr. Amina bint Wahb décéda alors que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – n'avait que six ans, en un lieu nommé al-Abwa situé entre la Mecque et Yathrib. Elle se dirigeait vers Yathrib en compagnie de 'Abd al-Muttalib et de Umm Ayman, la nourrice du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – afin de visiter les oncles de 'Abd al-Muttalib parmi les Banu Nadjâr. Son tombeau se trouve à al-Abwa. Il a été établi dans une transmission authentique que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – eut l'occasion de visiter sa tombe durant l'une de ses expéditions et qu'il pleura devant sa tombe.⁵

¹ Bikhtanassar Abu Bikhtanassar al-Kildi (563-605) (Nabuchodonosor II), le plus illustre des rois de Babylone, commandant des armées lors des batailles dans les régions du Sham où il détruira nombre de royaume dont le Royaume de Juda. D'après la Bible, il construisit de nombreuses résidences dans les régions du Sham jusqu'à Babylone, il édifia des jardins qui comptent parmi les sept merveilles du monde.

² Il a été dit : Nizâr avait douze ans lorsqu'il partit pour Babylone. (*Al musnaf*).

³ Aminah bint Wahb az-Zahriya al-Qurashiya est la mère de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix -. Elle décède alors que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – n'a que six ans : en 575.

⁴ Fadhâdh : Soit son caractère unique en termes de beauté, dans sa prophétie et sa sagesse et du fait qu'il n'a – sur lui la Grâce et la Paix – point d'équivalent dans la perfection.

⁵ Hadith n° 253 (hadith élevé : *marfû*) il dit : Muhammad ibn 'Umar ibn Wâqid al-Aslami nous a informé, Muhammad ibn 'Abdallah nous a informé d'après az-Zuhri qui a dit : Mohammed Ibn Sâlih nous a rapporté d'après 'Assim ibn 'Umar ibn Qatâdah qui a dit : 'Abd-ar-Rahman ibn 'Abd-al-'Aziz nous a rapporté d'après 'Abdallah ibn Abu Bakr ibn Muhammad ibn 'Amru ibn Hazm qui a dit : Hâshim ibn 'Assim al-Aslami nous a rapporté d'après son père d'après Ibn 'Abbas : « L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – se trouvait auprès de sa mère, Amina bint Wahb et lorsqu'il atteignit l'âge de six ans, elle l'emmena à Médine, visiter ses oncles de la tribu des Banu 'Adiy ibn Nadjâr, en compagnie de Umm Ayman, sa nourrice, transportés par deux chameaux. Elle descendit à Dar-an-Nabigha où elle demeura en leur compagnie durant un mois. Le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – mentionnaient les événements relatifs à cet épisode lorsqu'il regardait la demeure des Banu 'Adiy ibn Nadjâr qu'il connaissait, il disait : « Je jouais avec une jeune fille des Ansar accompagnés de deux jeunes enfants de mes oncles et nous faisons s'envoler les oiseaux qui se posaient sur ces murs ». Il regarda la maison et ajouta : « C'est ici que ma mère est descendue et c'est dans cette demeure

La pureté de sa noble origine

21. Lorsque Dieu Le Très Haut fit de Muhammad le meilleur des prophètes, qu'Il décida de l'envoyer avec la Loi, la plus droite des voies, Il attribua à son essence et tout ce qui se rattache à lui, les plus nobles qualités. Avant toute chose Il le gratifia de la plus noble des origines telle une pierre unique et précieuse contenue que ne peut contenir qu'un écrin incomparable que ne saurait atteindre aucun manque dans son commencement ou son contenu.

Il le fit naître d'ancêtres les plus honorables, purifiant son origine des doutes et des tromperies propres aux gens de l'ignorance (*jabiliya*). Il n'en fut pas seulement ainsi parce que leurs pratiques représentaient une transgression dans la mesure où aucune loi ne réglementait leurs agissements, mais parce que l'acte de mariage représentait le statut le plus élevé : gage de la généalogie la plus fiable. Dieu fit bénéficier de cette faveur à son Envoyé le protégeant ainsi de toute imperfection et des bassesses de l'époque de l'ignorance.

22. 'Iyadh¹ rapporte dans le *Shifâ'* d'après Muhammad ibn as-Sa'ib al-Kalbi an-Nassabah : « *J'ai écrit au sujet du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – à propos de cinq cent femmes parmi ses ancêtres et je n'ai trouvé à leur sujet aucun adultère ou tout autre vice propres aux femmes de la jabiliya* ».

23. Le mariage représente un acte établi avec une femme sous l'autorité de son tuteur avec l'intention d'exclusivité dans une relation durable.

24. Ainsi les ancêtres du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – hommes et femmes étaient tous nobles. Ils représentaient la quintessence de leur époque et de leur peuple dans la pureté et la qualité de leur origine.

Dieu accorda au Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – l'honneur et la protection quant à son origine et le combla d'une gloire évidente.

25. Il en va de même du point de vue religieux, puisque les hommes sont comparables aux métaux, et tel l'or ou l'argent : « *Les meilleurs d'entre eux dans la Jabiliya sont les meilleurs dans l'Islam* »².

que mon père, 'Abdallah ibn 'Abd-al-Muttalib est enterré. J'ai appris à nager au puits des Banu 'Adiy ibn Nadjâr ». Un groupe de juifs le regardaient avec attention et Umm Ayman rapporte à ce sujet : J'ai entendu l'un d'eux dire : « Il s'agit du Prophète de cette communauté et cette ville est la destination de son émigration », j'ai entendu ces propos de sa bouche. Puis sa mère le ramena à la Mecque et lorsqu'ils arrivèrent à al-Abwa, Amina bint Wahb décéda et elle fut enterrée en ce lieu. Umm Ayman le ramena à la Mecque voyageant sur les deux chameaux qui avaient servi à l'aller, ayant été sa nourrice du vivant de sa mère, elle le demeurera à son décès.

Lorsque le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – passa par al-Abwa durant le pèlerinage de Hodaybiyah, il déclara : « Certes Dieu a permis à Muhammad de visiter la tombe de sa mère. ». L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – se rendit sur la tombe, la nettoya et se mit à pleurer. Tous les musulmans pleurèrent devant les larmes du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – et lorsque cela lui fut rapporté, il déclara : « J'ai saisi sa miséricorde alors j'ai pleuré » - *Tabaqat ibn Sa'd*.

¹ Abu-l-Fadhl 'Iyâdh ibn Mûssa ibn 'Iyâdh ibn 'Amrûn ibn Mûssa ibn 'Iyâdh as-Subti al-Yahssabi (1083-1149). Cadi malékite, grand savant, traditionaliste et jurisconsulte.

² Hadith n° 47 (Hadith élevé : *marfu'*) Yahyâ nous a rapporté en disant : Muhammad ibn Khuzaymah al-Basri nous a rapporté en Egypte en disant : Ibn 'Awn nous a rapporté d'après Muhammad ibn Sirîn d'après Abu

Les ancêtres du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – bien que nous n’ayons point d’indices sur leur religion, n’ont pas établi d’actes d’associationnisme (*shirk*) au sein de leur peuple ni inventé de culte idolâtre. Ils vécurent à une époque où les gens se trouvaient dans le *shirk* sans qu’un prophète ait été envoyé afin qu’il les appelle à la religion. Dieu le Très Haut a dit : « **Afin que vous ne puissiez pas dire : Nous n’avons reçu personne qui nous mette en garde et nous annonce la bonne nouvelle** »¹. Il a dit : « **De dire : si les Ecritures ont été révélées à deux communautés avant nous et [pour autant] nous ne sommes pas soucieux de les étudier. Ou de dire : Si les Ecritures nous avaient été révélées, nous aurions été mieux guidés qu’eux. Désormais une preuve, une guidance et une miséricorde vous sont parvenues de la part de votre Seigneur** »². Il n’y a aucun doute sur le fait qu’ils faisaient partie de cette période intermédiaire (*fitrah*) et qu’ils seront à ce titre préservés du châtement conformément à cette Parole Divine : « **Nous ne sommes pas disposés à châtier [une communauté] sans lui avoir [au préalable] envoyé de prophètes** »³.

26. La majorité des sunnites ont commenté ce verset en affirmant que la raison ne pouvait se substituer au messenger puisque celle-ci a besoin d’être guidée. En effet l’accès aux preuves religieuses n’est pas une chose aisée. Si un individu parmi les gens de cette époque intermédiaire (*fitra*) était parvenu à la preuve de l’unicité divine par la raison, il aurait été suivi par ses semblables.

27. Selon notre avis, la noble origine n’est composée que du plus précieux. Elle est dénuée de toute souillure. Chacun de ses maillons représente une lumière éclatante à chaque génération et chacun de ses membres est vertueux. C’est à cette conclusion que parvient tout être doué de conscience et d’intelligence.

28. Au sujet du hadith rapporté dans le recueil authentique (*sahîh*) de Muslim⁴, les savants l’ont interprété⁵ et chaque musulman doit ajouter foi à cette interprétation à savoir que les transmissions isolées ne remettent pas en cause les fondements religieux. En effet on ne peut parler de châtement au sujet des parents du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – car sa bénédiction leur est

Hurayrah qui a dit : L’Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – a dit : « Les hommes sont comme des métaux, les meilleurs d’entre eux dans la *jabilîya* sont les meilleurs en Islam quand ils prennent la science ». (Al fawa'id al-muntaqah de Abu Tâhir al-Mukhallis)

¹ La Table Servie (Al-Ma'idah) - 19

² Le Bétail (Al-An'am) - 156

³ Le Voyage Nocturne (Al-Isra') - 15

⁴ Il fait certainement référence au hadith : « Chapitre où le Prophète – sur lui Grâce et la Paix – demande l’autorisation à son Seigneur de visiter la tombe de sa mère » n° 976. « Yahyâ ibn Ayûb et Muhammad ibn ‘Abad nous ont rapporté (l’énoncé est de Yahyâ) que Marwân ibn Mu’âwiyah a rapporté d’après Yazîd (Ibn Kîssân), d’après ibn Hâzim, d’après Abu Hurayra – que Dieu l’agrée - : L’Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix a dit : « J’ai demandé la permission à mon Seigneur d’invoquer Son pardon en faveur de ma mère et Il me l’a refusée. Je Lui ai demandé la permission de visiter sa tombe ce qu’Il m’a accordé ». Muslim

⁵ Cf les écrits de l’Imam as-Suyuti dans : « *Massâlik al-hunâfa fî najati wâliday al-Mustafa* » et « *At-ta'dbîm wal mina bi anna wâliday al-Mustafa fil janna* »

promise afin que leur rang soit élevé le Jour du Jugement conformément à cette Parole du Très Haut : « **Dieu te donnera afin que tu sois satisfait** »¹. Il appartient à chaque croyant accompli de se garder de ce qui tend à contredire cette affirmation.

¹ (Ad-Duha) - 5

La naissance de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix –

29. Il n'y a aucune divergence sur le fait que notre maître Muhammad, l'Envoyé de Dieu – sur lui la grâce et la paix – soit né un lundi comme cela est mentionné dans le recueil authentique de Muslim¹. Selon l'avis le plus répandu, il est né le douzième jour du mois, à l'aube, durant l'année de l'éléphant qui a vu l'armée éthiopienne attaquer la Mecque. Le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – est né cinquante ou cinquante cinq jour après l'entrée de l'éléphant sur le territoire de la Mecque, ce qui correspond au vingt avril 571 de l'ère chrétienne.

30. Il a été rapporté que la naissance eu lieu alors que Jupiter quittait la position de la lune, lorsque le soleil entrait dans la constellation du bélier, première des constellations du printemps.

31. La sage-femme qui le mit au monde fut *asb-Shifa`* bint 'Awf ibn 'Abd-al-Hârith ibn Zahrah. Il a été dit que c'était la mère de 'Abderahmane ibn 'Awf.

32. Il est établi sans divergence que son lieu de naissance fut la Mecque dans la demeure de son père 'Abdallah, près de Safa dans le quartier des Bani 'Âmir qu'on appellera par la suite *Souq al-layl*. Cette demeure fut occupée par le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – durant son séjour à la Mecque avant l'Hégire. Après l'Hégire, 'Uqayl ibn Abi Tâlib en fit l'acquisition avant que son fils ne la vende à Muhammad ibn Yousouf ath-Thaqafi qui l'intégrera à sa demeure bien connue sous le nom d'al-Baydá.

33. Lorsque al-Khayzurân², l'épouse d'al-Mahdi en fit l'acquisition durant son pèlerinage, elle la transforma en mosquée et ouvrit une porte vers une ruelle connue sous le nom de la rue de la Naissance (*ṣaḡâq al-mawlid*).

En 1009, le Sultan ottoman Muhammad Khan III³ fit construire une coupole et un minaret.

J'ai rencontré aussi le nom de Dâr at-Tabâb'a¹ concernant cette demeure mais je ne me suis pas arrêté sur cette dénomination.

¹ Muslim (1162) rapporte d'après Abu Qatâdah al-Ansâri ces propos de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – lorsqu'il fut interrogé à propos de son jeûne du lundi : « C'est le jour où je suis né et le jour où fut révélé le Coran ».

² Al-Khayzurân bint 'Atâ', épouse du Calife abbasside al-Mahdi, mère de Harun ar-Rachîd et d'al-Hâdi. Elle fut enlevée jeune à une tribu arabe du Yémen et entra au service du calife en tant que servante avant que ce dernier ne la remarque et décide de l'épouser. Sous son influence fut instituée la succession au profit de ses enfants. Ce fut d'abord al-Hadi qui devint calife avant que n'éclate la dissension et que chacun ne tente d'empoisonner l'autre. Lorsque Harun fut vainqueur, elle prit une position importante auprès de ce dernier. Durant le mois de Ramadhan de l'an 161 de l'Hégire, elle se rendit à la Mecque où elle acheta cette fameuse demeure qu'elle accola à la Mosquée du Haram. Elle y demeura jusqu'au Hadj qu'elle accomplit. *Tarikh Baghdad – al-Khâtib al-Baghdadi (5/292)*

³ Le Sultan Muhammad III fils de Mourad III, fils de Salim II, fils de Sulayman al-Qânûni fils de Bayazid II, fils de Muhammad al-Fatih, fils de Mourad II, fils de Muhammad I fils de Bayazid I, fils de Mourad I, fils de Urkhan Ghâzi, fils de 'Uthman ibn Artaghil. Il est le 13^{ème} calife de la dynastie ottomane, il vécut entre 1566 et 1603 et régna de 1595 à 1603.

L'éducation du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix –

34. Son grand-père, 'Abd-al-Muttalib s'occupa de lui et lui donna le prénom de Muhammad. Lorsqu'on lui en demanda la raison alors que ce nom n'était porté par aucun de ses ancêtres, il déclara : « *J'attends qu'il soit loué par tous les habitants de la terre sans exception* ».

35. La version la plus authentique veut qu'il ait été circoncis au septième jour de sa naissance. 'Abd-al-Muttalib prit en charge cet événement en égorgé un chameau lors du repas qu'il offrit au clan de Quraysh. Certaines traditions rapportent qu'il serait né circoncis mais la version communément retenue par les hommes de science est l'avis contraire.

36. Il fût d'abord allaité par sa mère (seule), puis simultanément avec Thouwayba al-Aslamiyah² la servante de son oncle Abu Lahab. Il était coutume chez les arabes de la Mecque d'envoyer leurs enfants auprès de nourrices afin qu'ils grandissent dans les *bâdiyah*, La Mecque étant source d'infections diverses. Dans les *bâdiyah* ils devenaient plus robustes et plus éloquents. On chercha une nourrice pour Sayidina Mohammed – sur lui la Grâce et la Paix – parmi les femmes des Bani Sa'd ibn Bakr de Hawazin qui se trouvaient dans les environs de la Mecque, du côté de Hunayn. Il fut pris par Halimah bint Abi Dhuayb avec laquelle vivaient son mari al-Hârith ibn 'Abd-al-'Uzza et leur fils 'Aballah, qu'elle allaitait en même temps.

Dès qu'elle commença à allaiter le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – Halimah vit son lait affluer et la verdure emplir le paysage. Lorsque son mari en prit conscience, il déclara : « *Sais-tu ô Halimah que tu as pris un être béni* ».

37. As-Sahli dit : Nombreux sont ceux qui rapportent que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – n'acceptait de Halimah qu'un seul sein. Lorsqu'elle tentait de l'allaiter avec l'autre sein, il le refusait comme s'il était conscient qu'un autre

¹ Dictionnaire al-Qamus à *taba'a*

² Thouwayba al-Aslamiyah fut la première nourrice du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – Elle était la servante de son oncle Abu Lahab qui l'affranchit par la joie qu'elle lui causa en lui annonçant sa naissance et elle se converti après la Révélation. Elle fut la première femme à allaiter le Prophète - sur lui la Grâce et la Paix – après sa mère. Elle l'allaita en même temps que son propre fils Masrûh. Elle avait déjà été la nourrice entre autres de Hamza, l'oncle du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – et de Abu Salma ibn 'Abd-al-Assad al-Makhzûmi. Il est rapporté que Abu Lahab fut aperçu en rêve après sa mort et on lui demanda : « Quel est ton sort ? ». Il répondit : « Le feu. Cependant le châtime est adouci un jour par semaine. En effet de l'eau s'écoule entre ces deux doigts que je bois. Cela est du au jour où j'ai affranchi Thouwaybah alors qu'elle m'annonçait la naissance du Prophète - sur lui la Grâce et la Paix – et qu'elle ait été sa nourrice. Elle ne fut la nourrice du Prophète - sur lui la Grâce et la Paix – que peu de temps avant qu'elle ne soit remplacée par Halima as-Sa'diyah. On rapporte qu'il ne fut allaité que durant quatre mois par Thouwayba avant que son grand-père ne se mette à la recherche d'une nourrice et ne l'envoie dans une Bâdiyah (*lieu ou vivaient les Bédouins*) afin qu'il soit élevé dans leur environnement, qu'il acquiert une belle éloquence, la vigueur physique loin des maladies et des infections. A ce sujet, les nourrices de la Tribu des Bani Sa'd étaient les plus célèbres parmi les arabes. Chaque année, à un moment bien défini, on venait trouver les femmes de cette tribu qui s'installaient pour l'occasion aux alentours de la Mecque afin qu'elles deviennent nourrices, puis elles repartaient chez elles afin d'y demeurer jusqu'à la fin de l'allaitement. *Sira al-Halabiya fi sirati-l-Amin al-ma'mûn* (1/138) – *al-'Alâm de Zerkali* (2/102).

enfant allaitait en même temps que lui. Il fut donc nourrit dans l'équité, amenant avec lui la beauté du partage et des bienfaits.

Il avait cinq ans et un mois lorsque sa nourrice le ramena auprès de sa mère. A la mort de 'Abd-al-Muttalib, à sa sixième année, son oncle Abu Talib le prit en charge.

38. Le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – grandit en développant les plus belles caractéristiques et des qualités que nul autre enfant ne possédait. Durant le repas du matin, tandis que les autres dérobaient une partie du repas, lui s'en contentait.

Umm Ayman sa nourrice rapporte : « *Je ne l'ai jamais vu se plaindre, enfant ou bien adulte, de faim ou de soif. Il était fréquent qu'il s'endorme sans avoir diné et il en était ainsi lorsqu'il devient âgé* ». A ce sujet nous avons deux propos :

39. Premièrement : Ce que rapporte Abu-l-Fadh'l dans le *shifa*¹ d'après Sayidina 'Ali – que Dieu l'agrée -, le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – a dit : « *Je n'ai jamais été affligé par une quelconque chose propre aux gens de la Jahiliyah hormis à deux reprises. Une fois que nous faisions paître les bêtes, je demandais au jeune qui m'accompagnait de garder les bêtes pour que je puisse me rendre à la Mecque afin d'y veiller tel que le faisaient les jeunes de mon âge. Lorsque j'atteignis les premières demeures de la Mecque, j'entendis de la musique composée de tambour et de flute jouée à l'occasion d'un mariage. Je m'assis pour regarder ; en écoutant, je me suis endormi pour me réveiller uniquement sous les rayons du soleil et je suis rentré. Il m'arriva une seconde fois, une chose similaire et après cela, je ne fus plus jamais affligé par le mal* ».²

40. Deuxièmement : Les paroles de Nadhr ibn al-Hârith³ à Quraish : « *Muhammad était un jeune homme parmi vous : le plus véridique et le plus loyal d'entre vous. Maintenant que vous voyez des cheveux blancs sur ses tempes, vous le traitez de sorcier, de poète et de fou ! Par Dieu, il n'est rien de cela !* »

41. Lorsque le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – atteignit l'âge de quatorze ans, la guerre du sacrilège (*harb-al-fujâr*)⁴ éclata opposant les tribus de

¹

² Ash-shifa` bi ta`rif huquq al-Mustafa du Qadhi 'Iyadh

³ An-Nadhr ibn al-Hârith ibn 'Alqamah ibn Kalada ibn 'Abd Manâf ibn 'Abd ad-Dâr ibn Qussay fut l'un des notables de la tribu de Quraysh et certainement le plus instruit. Il doit sa réputation en Islam à sa farouche opposition au Prophète. Il voyagea jusqu'au nord-est de la péninsule afin de recueillir les récits et les légendes perses espérant ainsi imiter les récits que faisaient le Prophète. Lorsque l'Envoyé de Dieu réunissait les gens afin de les appeler à Dieu, de leur réciter le Coran et de les mettre en garde en leur rapportant les récits des communautés antérieures, Nadhr lui succédait dans l'assemblée afin de narrer les exploits de Rostom le, d'Esfendar et des rois perses en disant : « Par Dieu ! Les récits de Muhammad ne sont point meilleurs que les miens. Ce ne sont que des légendes appartenant aux anciens qu'il a écrites comme je les écris moi-même ». Des versets du Coran ont été révélés à son sujet : « Il y a des gens qui achètent de plaisants récits » (Luqman/6), ou encore « Quand Nos versets lui sont récités, il dit : ce sont des contes appartenant aux anciens » (Al Qalam/15).

⁴ La Suerre du Sacrilège (*harb al-fujâr*) : (43 avant Hégire à 33 avant Hégire, soit 580-590, il s'agit de l'une des guerres entre les arabes du temps de la Jahiliyah. Elle opposait la tribu des Kinanah (parmi eux Quraysh) aux tribus de Qays 'Ilan (parmi eux les tribus des Hawazan, Ghatafân, Salîm, Thaqîf, Muhârib, 'Adwân et Fahm). Ce fut la première guerre du temps de la Jahiliyah à laquelle le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix –

Quraysh et de Kinanâh aux tribus de Qays ‘Îlân. Cette guerre prit ce nom (*fudjâr*) en raison du sacrilège que représentait le fait de tuer durant le mois sacré. Le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – accompagnait ses oncles, Les Banu Hâshim pour lesquels il ramassait les flèches que tiraient leurs ennemis. Il fut établi qu’en cette occasion il est monté à cheval et a tiré des flèches.

42. Muhammad – sur lui la Grâce et la Paix –, ce cessa de devenir meilleur en avançant dans l’âge. Ses prédispositions antérieures se transformèrent en vertus. Il fut reconnu dans sa jeunesse pour sa franchise, sa noblesse de mœurs, sa fidélité et sa loyauté. Il était dénué de tout sophisme et reconnu pour son caractère persévérant.

43. Lorsqu’il atteignit l’âge de vingt cinq ans, sa réputation de loyauté arriva jusqu’à Khadija bint Khuwaylid.

Femme d’une grande richesse, elle finançait des hommes de Quraysh pour son commerce, leur permettant ainsi de réaliser du profit. Elle décida de le financer afin qu’il se rende en Syrie qui durant l’été, était la destination commerciale de Quraysh. Ainsi, Sayiduna Muhammad – sur lui la Grâce et la Paix – partit vers la Syrie pour un voyage commercial en compagnie de Maysarah, un serviteur de Khadija.

44. A son retour de ce voyage, âgé de vingt cinq ans, il épousa Khadija – que Dieu l’agrée – qui était la veuve de Abu Hâlah at-Tamîmi un allié des Banu ‘Abd ad-Dâr parmi Quraysh.

Il fut surnommé Le Loyal (*al-Amîn*) par Quraysh et probablement le Digne de Confiance (*al-Ma`mûn*).

La Kaaba fut détruite alors qu’il avait trente cinq ans et les hommes de Quraysh prirent la décision de la reconstruire. Un jour que Saydina Muhammad se trouvait parmi eux à déplacer les pierres, son oncle Al-‘Abass lui dit : « *Place donc ton manteau (izâr) sous les pierres* ». Lorsqu’il retira son manteau, il tomba évanoui et son oncle Al-‘Abass lui dit alors : « *Il n’y a aucun mal, tu peux remettre ton manteau* ».

45. Lorsque le coin de la Kaaba supportant la Pierre Noire fut édifié et qu’ils voulurent y poser La Pierre, une dispute éclata entre les hommes, chacun réclamant l’honneur de réaliser cette tâche glorieuse. Il s’en fallut de peu que cela ne se transforme en tuerie, alors Abu Umayyah ibn al-Mughîra déclara : « *Faites que le premier homme à entrer par la porte des Banu Shayba soit le juge de votre conflit* ». Le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – fut le premier homme à entrer alors ils déclarèrent : « *Voilà Mubammad! Voilà Le Loyal (al-Amîn)! Nous acceptons son jugement* ». Il trancha en disant : « *Amenez moi un vêtement* ». Ils lui apportèrent un vêtement dans lequel il déposa la Pierre Noire et leur dit : « *Que chacun d’entre vous saisisse un pan de ce vêtement afin que vous le souleviez ensemble* ». Ils soulevèrent le

participa avant la Révélation. On lui donna le nom de Guerre du Sacrilège (*fudjâr*) en raison du sacrilège que représentait l’opposition qui eu lieu durant le mois sacré et la rupture des liens de parenté. (*Al Bidaya wa-nihayah – Ibn Kathîr – vol 2/ page 353*)

manteau et l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – se saisit de la Pierre Noire afin de la déposer dans son célèbre emplacement sur la paroi de la pièce.

46. Cette issue dans la rivalité qui opposait Quraysh sur le fait de déposer la Pierre Noire fut un subtil miracle accompli par l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – telle une preuve voulue par Dieu en faisant de lui le deuxième homme à déposer la Pierre Noire dans son emplacement après Ibrâhîm – sur lui le Salut –

47. Dieu Exalté soit Il inspira Saydina Muhammad – sur lui la Grâce et la Paix – qui passait un mois chaque année en retraite dans une grotte de la montagne de Hirâ`, à trois milles (6 km environ) de la Mecque. Il y effectuait chaque année une retraite spirituelle (*i'tikâf*) et des actes d'adoration solitaire. Il pratiquait le *tabnûth* ou *tabnîf* qui signifie l'adoration. Il est probable que Dieu lui ait inspiré la façon de L'adorer en rapport avec la religion d'Ibrâhîm, tels que la contemplation des preuves de l'Unité, la Prosternation, le Jeûne et le Rappel (*dhikr*) et d'autres choses dont Dieu est plus Savant.

48. Il a été établi que durant cette période de l'année, il nourrissait les pauvres. Nous ne savons rien de précis sur le nombre d'années que durèrent ces pratiques.

Sa Révélation – sur lui la Grâce et la Paix –

49. C'est durant le mois de Rabi' ath-Thâni de sa quarantième année bénie, soit quarante ans après l'année de l'Eléphant que débuta la Révélation Divine par des visions prémonitoires. Les rêves se manifestaient telle la lueur de l'aube¹, dans la mesure où les choses qu'il voyait durant le rêve se produisaient à l'identique.

50. Au vingt-septième jour du mois de Ramadhan de cette même année, il reçut la révélation de Dieu dans la grotte de Hirâ`. Jibrîl lut la Parole du Très Haut : « **Lis au Nom de ton Seigneur qui a créé. Qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis et ton Seigneur est le plus généreux** »². L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – retourna chez lui et en informa Khadija. Il entendit alors Jibrîl qui lui criait du ciel : « Ô Muhammad ! Tu es l'Envoyé de Dieu ». Il informa Khadija qu'il le voyait de la terre jusqu'au ciel.

51. Khadija l'emmena auprès de son cousin, Waraqah ibn Nawfal ibn Assad, un chrétien qui avait lu la Thora et l'Évangile. Elle l'informa de ce que l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – avait vu. Il lui répondit : « *Il s'agit du Nâmûs que Dieu envoya à Moussa. Ah ! Si je pouvais être dans la force de l'âge le jour où ils te banniront !* ». L'Envoyé de Dieu demanda : « *Je serais donc exilé ?* ». Il répondit : « *Oui ! Car aucun homme ne vient avec ce que tu apportes sans être persécuté. S'il m'est permis d'être vivant en ce jour, je mettrai toutes mes forces à ton service pour t'aider à vaincre* ». Waraqah ne tarda pas à mourir.

52. N'ayant pas encore reçu l'ordre d'appeler les gens à la religion, l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – ne divulguait rien de ce qui lui était révélé, jusqu'à la révélation des versets : « **Ô toi qui te couvres [de tes habits]. Dresse-toi et mets [les hommes] en garde !** »³, il se mit alors à appeler les gens à l'Islam.

At-Tirmidhi rapporte d'après Anas ibn Mâlik que le jour où le Prophète – sur lui la Grâce et la paix – reçut la révélation était un lundi, mais il a affaibli cette tradition.

53. Les idolâtres nièrent son message et affichèrent beaucoup d'animosité face à l'apparition de l'Islam. D'ailleurs les convertis, environ une quarantaine, étaient extrêmement vigilants lorsqu'ils priaient. Cette situation dura trois ans.

54. Lorsque ces versets : « **Affiche ce qui t'est ordonné et détourne-toi des polythéistes. Certes nous t'avons débarrassé des railleurs, ceux qui**

¹ (6581) Yahya ibn Bakir nous a rapporté, al-Layth nous a rapporté d'après 'Aqîl, d'après Ibn Shihâb, 'Abdallah ibn Muhammad nous a rapporté, 'Abd-ar-Razzâq nous a rapporté, Mu'mar nous a rapporté, az-Zuhri a dit : 'Urwah m'a informé d'après 'Aïcha – que Dieu l'agrée - : « Le début de la Révélation à l'envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – venait sous la forme d'un rêve prémonitoire aussi clair que la lueur de l'aube » - *al-Bukhârî*

² L'Adhérence (*Al-'Alaq*) - (1-3)

³ Celui qui se couvre (*Al-Mudathîr*) – (1-2)

placent une autre divinité à côté de Dieu et qui bientôt sauront... »,¹ furent révélés, soit dix ans avant l'Hégire, l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – et les musulmans affichèrent leurs pratiques, défiant ainsi les polythéistes qui en furent agacés et se montrèrent très hostiles à l'encontre de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – et de ses compagnons.

Leurs notables ('Utbah ibn Rabi'a, Shayba ibn Rabi'a, Abu Sufyân, Abul-Bukhtari, al-Aswad ibn al-Muttalib, Abu Jahl, al-Walid ibn al-Mughîrah, Nabîh ibn al-Hajâj, Munabbih ibn al-Hajâj et al-'As ibn Wâ'il) allèrent se plaindre à Abu Tâlib en ces termes : « *Il nous dénigre et affirme que nos ancêtre étaient dans l'égarement alors soit tu mets fin à ses agissements, soit tu ne t'interposes plus entre nous car tu es à ses yeux dans la même situation que nous* ». Abu Talib leur fit une réponse pleine de beauté et de bienveillance. Ils revinrent le voir une deuxième ou une troisième fois lui réclamant à chaque fois d'intervenir afin que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – cesse ses agissements à leur rencontre où que lui-même lui retire sa protection. Constatant que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – ne cessait de prêcher la vérité et que son oncle Abu Tâlib ne s'était pas converti, ils décidèrent de punir quiconque devenait musulman parmi les gens de La Mecque. Ils poussèrent les plus virulents à causer du tort au Prophète – sur lui la Grâce et la Paix –

55. En cette période, Dieu accorda à l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – le miracle du Voyage Nocturne de la Mosquée sacrée vers la Mosquée al-Aqsa puis vers les cieux les plus hauts. Le Prophète sur lui la Grâce et la Paix – réalisa ce Voyage en état d'éveil². Il vit durant ce voyage de grands signes de Son Seigneur. Une longue tradition rapportée dans les deux recueils authentiques raconte en détail ce Voyage. Selon certains, cet événement se produisit deux ans avant l'Hégire et trois ans selon d'autres. La version la plus authentique affirme que ce voyage eut lieu durant le mois de *Rajab*.

56. Le nombre de musulmans ne cessait de croître ce qui irrita fortement les hommes de Quraysh. Leurs dignitaires se réunirent à Dar an-Nadwa dans le but de couper les liens avec les Bani Hâshim et les Bani 'Abd al-Muttalib. Ils scellèrent un pacte à cet effet en l'inscrivant sur une étoffe qu'ils accrochèrent sur un mur de la Kaaba, certains qu'ils ne transgresseraient jamais ce pacte. Les Banu Hâshim et les Banu 'Abd al-Muttalib furent mis au ban au même titre que le clan de Abu Tâlib. Cette situation commença au mois de Muharam, sept ans après la révélation. À cette époque, Abu Tâlib continuait d'assister aux réunions de Quraysh avec réticence et cette situation perdura trois années pour les Banu Hâshim.

¹ Al-Hijr (94-96)

² L'avis parmi les anciens (*salafîs*) qui affirme que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – a réalisé ce voyage physiquement, en état de veille est prépondérant sur la version qui affirme que ce fut durant le sommeil et par l'esprit seulement. En effet il est rapporté dans le hadith du voyage nocturne que c'est durant ce voyage que la prière fut instituée. Or, la prière, en tant que deuxième pilier de l'Islam mérite d'être instituée alors Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – se trouve dans l'état le plus accompli pour la révélation : l'état de veille. (*Ici s'arrête le propos du Shaykh Ibn 'Achour tiré de : at-tahrîr wat-tamwîr – chapitre 23, page 150 – exégèse du verset 102 de la sourate « Les Rangées »*)

57. Durant cette période, Hishâm ibn ‘Amru b. Rabi’ah leur fournissait vêtements et nourriture. En effet son père, ‘Amru ibn Rabi’ah était un enfant adoptif des Banu Hâshim. Il se rendit auprès de Zuhayr b. Abi Umayya al-Makhzûmi qui n’était autre que le fils de ‘Âtikah, la tante du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – et lui dit : « *Acceptes-tu ce qui arrive à tes oncles ? Et s’ils avaient été les oncles de Abul-Hakam – c’est-à-dire Abu Jabl -, penses-tu qu’il aurait accepté cette situation ?* ». Ainsi il entraîna Zuhayr, al-Mut’im b. ‘Adiy, Abul-Bukhtari b. Hishâm et Zam’ah b. al-Aswad b. al-Muttalib, bien décidés à retirer l’affiche qui scellait ce pacte.

Le matin, Zuhayr entra dans la Mosquée Sacrée et déclara : « *Ô gens de La Mecque ! Pouvons-nous manger et nous vêtir alors que les Banu Hâshim dépérissent, ne pouvant ni vendre, ni acheter ? Par Dieu, je ne me poserai pas avant que cette affiche infâme soit déchirée* ». Les quatre autres approuvèrent ses propos. Abu Jahl déclara : « *Ceci est une affaire qui s’est décidée cette nuit !* ». Al Mut’im b. ‘Adiy s’avança pour déchirer l’affiche mais il la trouva intégralement rongée par un vers en dehors des seuls mots d’introduction : « *Par Ton Nom, Ô Dieu* ».

58. Abu Tâlib décéda vingt huit jours après la mise au ban des Banu Hâshim, durant le mois de Ramadhan, neuf ou dix ans après la Révélation et Khadîjah – que Dieu l’agrée – décéda trois jours après.

59. Durant le mois de Shawwâl de cette même année, le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – se rendit à Ta’if afin d’appeler ses habitants à l’Islam et demander leur protection et leur soutien contre la mécréance de son peuple. Il ne trouva auprès d’eux, aucun accueil favorable.

Lorsque les tribus arabes vinrent à la Mecque, à l’occasion du pèlerinage, il s’empressait de se manifester auprès d’eux afin de les appeler à l’Islam. Il leur demandait d’ajouter foi à ses propos et de le protéger pour la transmission du Message que Dieu lui avait révélé. Il était décidé à partir avec la tribu qui répondrait favorablement à son appel. Il ne trouva auprès d’eux aucun bienfait. Tous lui répondirent par la négative en dehors d’une partie des Banu Shaybân qui déclarèrent : « *Nous allons y réfléchir dès notre retour du pèlerinage* ».

Il procéda ainsi à l’occasion de deux ou trois pèlerinage.

60. Durant le pèlerinage de la dixième année de la Révélation, l’Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – fit la rencontre de six hommes de la tribu des Khazraj qui acceptèrent son appel à l’Islam. À leur retour à Yathrib (Médine), ils informèrent leur peuple de cette nouvelle et l’Islam se répandit parmi eux.

61. L’année suivante, durant le pèlerinage, vingt hommes des tribus Khazraj et Aws se convertirent à l’Islam. Le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – envoya pour les accompagner lors de leur retour, Mus’ab b. ‘Umayr afin qu’il leur lise le Coran et leur enseigne les Lois Islamiques.

62. Durant le pèlerinage suivant, lors de la douzième année de la Révélation, soixante treize hommes et deux femmes parmi les tribus de Kazraj et de Aws se convertirent. Ils firent le pacte de 'Aqabah à Minah jurant au Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – de le protéger. Il envoya avec eux douze représentants et il donna l'ordre à ses compagnons d'accomplir l'Hégire.

L'Hégire

63. Durant le mois de Rabi' al-awal de la treizième année après la Révélation, l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – reçut l'autorisation de Dieu d'émigrer de La Mecque vers Médine. Il en informa Abu Bakr qui désirait ardemment sa compagnie pour ce voyage.

Ils entreprirent ce voyage avec 'Âmir b. Fuhayrah à qui ils donnèrent rendez-vous à la grotte de Thûr, trois nuits plus tard.

64. Ils se mirent à marcher au début¹ de la nuit du vendredi du mois de Safar et arrivèrent dès l'aube à la grotte de Thûr. Ils y demeurèrent trois nuits avant d'en sortir au matin du premier lundi du début de Rabi' al-awal pour se diriger vers Médine en compagnie de 'Âmir b. Fuhayrah, le serviteur d'Abu Bakr. Ils avaient pris un guide très habile du nom de 'Abdallah b. Urqat (ou Urayqat), un polythéiste qui connaissait parfaitement les chemins.

Il les guida à travers les chemins désertiques entre 'Asafan et Milal, par la route de Thaniyat al-Wadâ' évitant ainsi les routes habituelles les plus fréquentées.

65. Lorsque les gens de Quraysh apprirent la nouvelle du départ du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix -, leur colère décupla. Ils prirent conscience qu'il allait se libérer de leurs persécutions en se mettant hors de leur portée.

66. Il est rapporté dans le recueil authentique de Bukhâri d'après Suraqah b. Ju'shum al-Mudlaji : « Des émissaires furent envoyés par les gens de Quraysh afin de nous informer qu'une rançon était promise à quiconque tuerait ou capturerait l'Envoyé de Dieu et Abu Bakr.

Je me trouvai assis au sein d'une assemblée réunissant les gens de ma tribu lorsqu'un de nos hommes se présenta et déclara : - *Ô Suraqah, je viens d'apercevoir à l'instant des silhouettes dans le désert que je soupçonne d'être Muhammad et son compagnon* -».

Suraqah rapporte : J'étais certain qu'il s'agissait bien d'eux mais comme je comptais les attraper, je lui déclarai : - *Ce ne sont pas eux mais untel et untel partis devant nous à leur recherche* -. Il me répondit : « *Tu as sans doute raison* ».

Alors, je me levai, montai à cheval me dirigeai vers eux. Je me rapprochai d'eux au point d'entendre la récitation de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – qui marchait sans se retourner.

Lorsque je fus tout proche, les pattes de mon cheval s'enlisèrent et je fus désarçonné. Je le rabrouai et me remis debout mais il n'arrivait pas à dégager ses pattes. Lorsqu'il y parvint enfin, il dégagea un nuage de poussière qui s'éleva vers le ciel. Je finis par les interpeller et ils s'arrêtèrent attendant que je parvienne à

¹ Fahma-al-layl : peut de se traduire par début de la nuit, où le moment où la nuit est la plus noire, à son début. Il est dit aussi qu'il s'agit de la période allant du coucher du soleil au moment où les gens s'endorment. On l'appelle ainsi car la nuit est plus intense en son début qu'à sa fin. Ce laps de temps n'est pas perceptible en hivers. (*Lissan al-'arab*)

leur hauteur. J'eus alors l'intime conviction que la cause de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – finirait par triompher.

Je lui dis : « *Ton peuple a promis une rançon à quiconque te livrerait à eux mais je ne vous tromperais point et vous n'avez à craindre aucune mauvaise action de ma part* ». Suraqah reparti et ne divulgua aucune information.

C'est un résumé de la tradition développée dans le recueil authentique de Bukhâri.¹

67. Les médinois apprirent la nouvelle du départ du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – de La Mecque en direction de Médine.

Ils se rendaient chaque jour à Harra pour d'attendre sa venue. Ils ne repartaient que lorsque la chaleur devenait insupportable. Un jour, alors qu'ils retournaient vers leurs demeures après une longue attente, un juif posté sur le point le plus élevé de la ville aperçut l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix -. Il s'écria : « *Ô peuple arabe ! Voici la fortune – où la bonne étoile – que vous attendiez !* ».

68. Les musulmans se précipitèrent sur leurs armes et accoururent vers Harra, à la rencontre de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix –

69. L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – passa par al-'Araj, Thaniyat al-Ghâ'ir et les musulmans le rejoignirent à Harra.

Il les fit aligner sur sa droite jusqu'à son arrivée à Qouba chez les Banu 'Amru b. 'Awf, un lundi du douzième jour de Rabi' al-awal (certains disent le huitième), ce qui correspond au mois d'août ou septembre.

¹ Al-Bukhâri : Ibn Shihâb déclare : 'Abderrahmane ibn Mâlik al-Mudlaji, le neveu de Suraqah ibn Mâlik ibn Ju'shum, m'a informé que son père lui a déclaré avoir entendu Suraqah ibn Ju'shum dire : Des émissaires des gens de Quraysh sont venus nous informer qu'une rançon était promise à quiconque tuerait ou capturerait l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – et Abu Bakr. J'étais assis dans une assemblée réunissant les gens de ma tribu : les Banu Mudlaj, lorsque l'un de nos hommes se présenta en déclarant : « Ô Suraqah ! Je viens d'apercevoir, il y a peu de temps des silhouettes marchant dans le désert et je crois qu'il s'agit de Muhammad et de son compagnon. Suraqah dit : Je savais qu'il s'agissait bien mais d'eux, mais je lui déclarai : « Ce ne sont pas eux que tu as vu mais untel et untel partis devant nous à leur recherche ». Je restai assis dans l'assemblée durant une heure avant de me lever. Je rentrai dans ma demeure et donnai l'ordre à ma servante de sortir mon cheval qu'elle tint derrière une butte de terre. Je saisis ma lance et sorti par l'arrière de la maison en la tenant baissée pour rejoindre mon cheval. Je le montai et me lançai à leur poursuite. Lorsque je fus proche d'eux, mon cheval trébucha et me désarçonna. Je me levai et tendis ma main vers mon carquois afin d'en sortir une flèche. M'en remettant à la divination, j'attendais de voir si un bon présage en sortirait mais je tirai la flèche que je détestais le plus. Je me remis en selle et rejetant ce présage je me rapprochai d'eux jusqu'à entendre la récitation de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – qui marchait sans se retourner contrairement à Abu Bakr qui jetait sans cesse des regards en arrière. Mon cheval s'enlisa jusqu'aux genoux et je fus de nouveau désarçonné. Je le rabrouai et me remis debout mais il avait du mal à se dégager. Quand il y parvint, il souleva un nuage de poussière qui s'élevait vers le ciel comme de la fumée. Je m'en remis encore une fois à la divination et tirai la flèche que j'exécrais le plus. Je les interpellai alors et ils s'arrêtèrent afin d'attendre que je vienne à leur hauteur. Je remontai à cheval et m'approchai d'eux avec l'intime conviction, après avoir subi toutes ces péripéties qui m'empêchaient de m'approcher d'eux, que la cause de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – finirait par triompher. Je lui dis : « Les gens de ta tribu ont promis une rançon à ton sujet ». Je les informai des intentions des gens à leur sujet et leur offris quelques provisions. Ils se contentèrent de me demander de m'éloigner d'eux sans me donner d'autres informations ou de me questionner. Je lui demandai de m'écrire quelques versets et il en donna l'ordre à Âmir ibn Fuhayrah qui le fit sur un morceau de peau et ils s'en allèrent...

70. Il descendit dans la maison de Kulthum b. al-Hadm et les gens se réunissaient dans la demeure de Sa'd b. Khaythama appelée aussi « Bayt al-A'zab ». Il demeura en ce lieu une dizaine de nuits et le lundi, il entra dans Médine. Les gens accoururent afin de l'accompagner sur le chemin, à pieds ou sur des montures.

Les femmes voilées, installées aux étages déclamèrent (sur des vers à la métrique tronquée dite ar-Raml au style épurée) :

La pleine lune est apparue pour nous	Depuis Thaniyat al-Wada'
La gratitude nous est obligatoire	Tant que Dieu sera invoqué
Ô toi qui nous a été envoyé	Avec un commandement auquel nous obéissons

71. Des noirs jouaient avec des boucliers¹ et des lances. L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – s'installa dans le quartier des Banu Najâr chez Abu Ayûb Khâlid b. Zayd ibn Zayd an-Najâri al-Khazraji.

72. Il donna ensuite l'ordre d'édifier la mosquée de Médine dont la construction s'achèvera durant le mois de Safar de l'année suivante.

Il établit les demeures de ses épouses tout autour avec des portes qui s'ouvraient sur la mosquée. Chacune de ses épouses eut droit à sa demeure qui se composait d'une pièce² dont la construction se fera successivement : il construisait une demeure à chaque mariage.

Il demeura dans la demeure d'Abu Ayûb durant sept mois, puis il rejoignit sa propre demeure avant même l'achèvement de la construction de la mosquée.

¹ *Darq* : représente une variété de boucliers dont certains contiennent des peaux et d'autres appelés darqatu-al-hajafa sont exclusivement faits de peaux et ne comportent aucun bois. (*lissan al-'arab – darq*)

² Les pièces ouvraient toutes sur la mosquée. On en dénombrait neuf dont les cloisons qui les séparaient étaient faites de branches de dattiers. Les portes comportaient un tissu tressé de poil noir. La distance entre la porte de la pièce et celle de la maison était de sept coudées. La largeur des pièces était de dix coudées, par conséquent chaque demeure faisait en tout dix sept coudées.

Hassan al-Basri rapporte : « Je suis entré dans les demeures des épouses du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – durant le califat de Sayidina 'Uthman ibn 'Affan – que Dieu l'agrée – et je pouvais toucher le plafond de mes mains ».

L'auteur parle ici de pièces plutôt que de maisons car il s'agissait en réalité d'une maison séparée en neuf pièces. (*at-tahrîr wa-tamwîr – chapitre 26 – pages 226-227*)

La propagation de l'islam à Médine

73. Un grand nombre de polythéistes et quelques juifs d'entre les médinois se convertirent à l'islam. Cette situation donna naissance à une catégorie d'individus qui n'avait pas de semblable chez les habitants de la Mecque. En effet, certains affichaient publiquement leur appartenance à l'islam tandis qu'ils cachaient leur mécréance. Dieu les révéla à son Envoyé en leur donnant le nom d'hypocrites (*munâfiqûn*).

74. 'Abdallah ibn Salûl était certainement le plus hypocrite de tous. Les musulmans le connaissent sous cette appellation en référence à sa mère et pour le différencier de son fils : 'Abdallah ibn 'Abd qui faisait partie des musulmans les plus vertueux et les plus attachés à l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix –

75. L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – poussa les médinois (*ansâr*) et les mecquois (*muhâjirûn*) qui étaient environ une cinquantaine, à fraterniser.

76. L'envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – commença à administrer les affaires des musulmans, à établir les fondements de leurs assemblées et à ériger les différentes règles. La révélation des versets coraniques relatifs à la Loi Islamique (*shari'a*) s'intensifièrent et l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – prit le statut de Chef de la communauté.¹ L'islam se propagea au sein des tribus arabes des alentours de Médine.

¹ Ibn 'Achoûr : *maqâsid asb-shari'a al-islamiya* _ page 208 (*tabqiq de Shaykh al-Mistâni*)

Les expéditions

77. L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la paix – a combattu afin de protéger les musulmans et de briser cette épine que représentaient les méfaits causés par les polythéistes. En effet, après l'Hégire, les polythéistes œuvraient sournoisement en rassemblant les tribus arabes contre les musulmans. Ils trouvèrent dans la méchanceté des hypocrites et les intrigues des juifs des parfaits alliés à la cause des ennemis de la religion dont le seul objectif était de mettre fin à l'hégémonie de l'Islam.

Dieu révéla ce complot à Son envoyé et lui ordonna de faire triompher la religion.

78. Ainsi, lorsque les coalisés attaquèrent Médine, durant la Bataille du Fossé et qu'ils furent vaincus par Dieu, l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – déclara : « *Dorénavant, nous irons les combattre sans qu'ils soient en mesure de mener la moindre expédition contre nous* »¹. Par cette défaite des polythéistes face aux musulmans dont le nombre était nettement inférieur, Dieu fit apparaître le miracle de Son noble Envoyé – sur lui la Grâce et la Paix –

79. L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – participa à vingt sept expéditions et commanda quarante sept raids de défense ou d'attaque sans y participer.

80. La plus grande des expéditions fut bien évidemment la conquête de La Mecque, qui fut l'occasion d'une conversion massive des arabes à l'Islam. Dieu les éloigna du châtement auquel les conduisait leur religion et les sauva du précipice embrasé au bord duquel ils se tenaient. Il fit germer entre eux cette fraternité dont ils n'avaient auparavant jamais goûté les fruits.

¹ Abu Nu'aym nous a rapporté, Sofyân nous a rapporté d'après Abu Ishâq, d'après Sulaymân ibn Surad qui a dit : le jour des coalisés, l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix - a déclaré : « *Dorénavant, nous les combattons sans qu'ils ne soient en mesure de mener la moindre expédition contre nous* ». Page 468 : il s'agit du onzième hadith. Ce hadith est rapporté par le célèbre compagnon : Sulaymân ibn Surad ibn al-Jawn al-Khuzâ'i. On rapporte qu'il s'appelait Yâssar et que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – lui fit changer de nom. On le trouve à deux reprises comme rapporteur chez al-Bukhâri : dans le hadith précédent et dans une autre tradition qui traite des caractéristiques d'Iblis, rapportée dans *Adab al-mufrad*. Il existe une deuxième version de ce hadith, rapportée par Abu Ishâq : « *Nous les combattons* ». Dans la version rapportée par Abu Nu'aym dans son *mustakbraj*, par la voie de Bishr ibn Mussa, d'après Abu Nu'aym (le maître de Bukhâri), il est dit : « *Dorénavant, nous les combattons* ». Cette version est aussi celle d'Isrâ'îl qui contient de lui ce supplément : « *lorsque les coalisés furent dispersés, l'Envoyé de Dieu déclara : ...* ». Cette version est une indication que les coalisés ne sont point repartis de leur plein gré par une action de Dieu en faveur de Son Envoyé. Al Wâqidi rapporte que l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la paix – a déclaré ces propos à la fin des hostilités durant les sept derniers jours du mois de Dhul Qa'da. Ce fut un symbole de la prophétie, car l'année précédente, l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – effectua un petit pèlerinage (*'umra*) durant lequel il fut repoussé par Quraysh, ce qui donna lieu à un traité. Lorsque les polythéistes rompirent ce traité, ce fut la cause de la conquête de La Mecque. Tout se passa exactement tel que le Prophète – sur lui la Grâce et la paix – l'avait prédit. Al-Bazzâr rapporte dans une bonne chaîne (*hassan*) cette tradition, d'après Jâbir : « *Le jour des Coalisés, ils ont rassemblé des troupes innombrables : Dorénavant, ils ne seront plus en mesure de mener des expéditions contre vous mais c'est vous qui irez les combattre* ». Fath al-bâri, commentaire du Sahîh al-Bukhâri de Ahmad ibn 'Ali ibn Hajar al-'Asqalani, page 468.

81. Les tribus arabes fraîchement converties à l'islam, dépêchèrent de nombreuses délégations auprès du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix - Ils reçurent l'élixir qui ravive le cœur et favorise la propagation de l'islam. Ils s'en retournèrent vers leurs contrées emplies des vertus de la Loi Religieuse et des plus belles splendeurs. L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – les guida et les reçut de la plus belle manière. Il les fit séjourner dans les demeures de ses compagnons et chargea Bilâl ibn Rabâh – que Dieu l'agrée – de veiller à satisfaire leurs besoins. Lorsqu'ils repartirent, il les combla de nombreux présents.

82. Au cours de la dixième année de l'Hégire, l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix -, accomplit un pèlerinage en compagnie de quarante mille fidèles. A cette occasion, il leur fit le plus mémorable sermon. Le jour de 'Arafat, Dieu lui révéla ce verset : *« En ce jour, J'ai parachévé pour vous votre religion. J'ai parfait pour vous Ma Grâce et Je vous ai agréé l'Islam comme religion »*¹

¹ Verset 3 de la sourate « La Table servie », commentaire tiré de l'exégèse *at-tabrîr wa tannîr* : « Si on considère que le verset : *« En ce jour, J'ai parachévé pour vous votre religion »* a été révélé durant le pèlerinage d'adieu, après le verset : *« En ce jour, tout espoir est perdu pour les mécréants [d'anéantir] votre religion »*, sur une période d'environ deux ans tel que l'affirme adh-Dhahâk. Il s'agirait d'une phrase indépendante, non subordonnée (*jumlah mustaqilab*) dont l'ordre est établi dans le Coran, à savoir qu'elle fait suite au verset qui la précède, indiquant ainsi l'arrêt de la prophétie par le parachèvement de la religion en termes de doctrine et de loi. Les jours dont il est question seraient deux jours distincts.

On peut aussi considérer que les deux versets furent révélés ensemble durant le Grand Pèlerinage, lors du pèlerinage d'adieu, comme le rapporte Tabari de Ibn Zayd et d'autres tel que Ibn 'Atiya qui le rattache à 'Umar ibn al-Khattâb. Ce dernier avis, prépondérant (*râjîb*) pour les hommes de science, tire sa source de la concordance entre la récitation et l'ordre de la révélation. Ainsi les deux jours indiqués correspondent à un seul et même jour. Cette phrase est une énumération de bienfaits supplémentaires. La séparation entre les deux phrases découle d'un mode utilisé dans le cadre de l'énumération de bienfaits ou d'admonestations : d'où la répétition du terme « en ce jour » qui se rattache à la locution « J'ai parachévé », sans se référer au complément circonstanciel rattaché à « Tout espoir est perdu » : c'est-à-dire en utilisant une conjonction de coordination, effet il n'a pas été dit : « et J'ai parachévé ».

La religion se définit par ce que Dieu a imposé à la communauté : l'ensemble des dogmes, des actes, des lois et des règles. Cela a déjà été traité au sujet du verset : *« Au regard de Dieu, il n'est de religion que l'Islam »* (La Famille de 'Imrân – 19). Il s'agit du parachèvement du message (de l'explication) nécessaire à l'institution de la religion, tel que Dieu l'a décidé. C'est après la révélation des règles de doctrine qu'aucun musulman ne peut ignorer, après l'établissement des préceptes de l'islam dont le Pèlerinage fut le dernier, que ce soit dans sa mention ou dans sa mise en pratique et après l'institution des règles et des fondements des lois islamiques que le message devint complet, tel que le révèle ce verset : *« Nous avons révélé le Livre comme explication de toute chose »* (Les Abeilles – 89) mais aussi ce verset : *« Afin d'éclairer les hommes sur ce qui leur a été révélé »* (Les Abeilles – 44). Cela indique que l'ensemble des lois comprises dans le Coran et la Tradition (*sunnah*) suffisent à cette communauté pour son culte d'adoration, son fonctionnement, son organisation (politique), quelle que soit l'époque. La communauté fut fondée à partir d'un petit nombre avant de s'étendre. La religion dans son accomplissement répond parfaitement aux besoins de cette communauté quelle que soit son expansion dans la mesure où l'enseignement religieux a pour but de la diffuser afin d'en assurer la pérennité. La société musulmane finit par atteindre le rang des plus grandes sociétés, devenant aussi accomplie que puisse être une communauté. Le parachèvement de la religion correspond à sa capacité à répondre à l'ensemble des besoins des musulmans. Cela ne signifie aucunement que la religion était déficiente mais que la communauté en tant que nation n'était pas accomplie. Le parachèvement de la religion ainsi garanti, ne laisse place aucune ambiguïté au sujet du verset.

Après ce verset, aucune nouvelle loi ne sera révélée si ce n'est des confirmations de lois déjà présentes dans le Coran et la Tradition. (*at-tabrîr wa tannîr – chapitre 6 – page 102-103*)

Le comportement de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix –

83. Dans son foyer et en dehors, l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix -, s'occupait de diffuser le message, de transmettre le Coran, de gérer les affaires des musulmans, d'instruire ses compagnons, de guider les gens, de leur faire des prêches, de juger les litiges et les affaires courantes. Il recevait les différentes délégations, commandait les batailles et les expéditions.

84. Lorsque les affaires des musulmans ne l'obligeaient pas à s'absenter, il tenait le matin et le soir, deux assemblées dans la mosquée. Il avait pour habitude de s'asseoir à l'endroit situé entre le minbar et la maison de 'Aïsha. Ce lieu est réputé par son nom : Le Jardin (*rawdha*), en référence à la parole du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix - : « *Ce qui se trouve entre ma maison et mon minbar est un Jardin d'entre les Jardins du Paradis* ». ¹ Il s'asseyait sur un banc de terre surélevé faisant face à l'assistance qui s'installait en arc de cercle.

85. Il rendait visite à ses épouses afin de s'enquérir de leurs besoins et d'aider aux diverses tâches domestiques.

86. 'Ali ibn abi Tâlib – que Dieu l'agrée – rapporte : « *Lorsque l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – entrait dans sa demeure, il divisait son temps en trois parties. Il consacrait la première partie à l'adoration de Dieu, la deuxième à sa famille et une partie pour*

¹ Rapporté par les deux maîtres du hadith d'après Abu Hurayra – que Dieu l'agrée – Al Bukhâri (1196) et Muslim (1391). Au sujet de la version : « *ce qui se trouve entre ma tombe et le minbar* », elle est rapporté par Ibn 'Assakir d'après le Sahih al-Bukhâri. Les savants tels que l'Imam an-Nawâwi n'ont pas retenu cette version du recueil. Al-Bukhâri lui-même a rapporté le hadith dans la partie intitulée : « *Les bienfaits de la prière dans les mosquées de La Mecque et de Médine* » avec les termes : « *Entre ma maison et mon minbar* ». Il a effectivement intitulé le chapitre : « *Chapitre des bienfaits de l'endroit situé entre la tombe et le minbar* ». On retrouve aussi cette version dans d'autres traditions.

A ce sujet Al Hafidh Ibn Hajar déclare : « Le titre du chapitre utilise le mot (*tombe*) alors que les hadiths sont rapportés avec le terme (*maison*), car la tombe se trouvait dans la maison. On retrouve cette version avec le terme (*tombe*) dans des hadiths rapportés avec d'autres chaines de transmission. Al Qurtubi déclare : « La version la plus authentique est celle qui utilise le mot « *maison* », la tradition utilisant le mot « *tombe* » est une déclaration dans un sens approché dans la mesure où le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – a été enterré dans sa demeure ». (Fath al-Bâri – 3/70).

Le hadith signifie que la surface située entre le minbar et la demeure du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – sera matériellement dans l'au-delà un Jardin parmi les Jardins du Paradis.

Le Qâdi 'Iyâd déclare au sujet du hadith (*Un Jardin parmi les Jardins du Paradis*) : « Il y a deux sens au sujet de ce hadith : Premièrement, il souligne l'efficacité de cet endroit dans le sens où les invocations et les prières qui y sont accomplies ont plus de mérite, telle la parole : « *le Paradis est à l'ombre des épées* ». Deuxièmement, il signifie que cet endroit sera déplacé par Dieu pour se retrouver au Paradis, comme le rapporte ad-Dâwûdi. (ash-Shifa – 2/92).

Ibn 'Abd al-Bar – que Dieu lui fasse Miséricorde – déclare : « Certains ont rapporté que cet endroit serait déplacé le Jour de La résurrection afin de devenir un Jardin du Paradis. D'autres ont affirmé qu'il s'agissait d'un sens figuré du fait que les gens s'y asseyaient afin d'apprendre le Coran, la foi et la religion d'où la métaphore du jardin dont les bienfaits de ces assemblées sont les fruits. L'appellation : « *Jardin du paradis* » signifie alors que les bienfaits de lieu mènent au Paradis comme la parole du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix - : « *le Paradis est à l'ombre des épées* » dans le sens où ce sont les actes qui mènent au Paradis. On retrouve aussi cette parole : « *La mère est l'une des portes du Paradis* », signifiant que le respect sa mère, par son caractère obligatoire, mène le musulman au Paradis. L'usage de ces sens figurés est fréquent dans la langue arabe. Mais Dieu est plus Savant sur le sens de cette parole ». (at-Tamhîd – 2/287)

lui-même. Il partageait la partie qui lui revenait avec les gens. Il répondait aux demandes du peuple par l'intermédiaire de quelques uns sans jamais en négliger un seul ».

87. La couche qu'il utilisait pour dormir était faite d'une peau tannée sur lequel était posée une toile pliée en deux.

88. Il portait un *qamis* muni d'un bouton et d'une poche, dont les manches descendaient jusqu'aux poignets, une cape et un pagne qui lui descendait à mi mollet, un ensemble de couleur rouge comportant un pantalon et deux manteaux verts. Il portait un turban de couleur blanche et un autre de couleur noire dont il laissait pendre l'extrémité entre ses épaules. Il a porté des pantalons lors de ses voyages ou en dehors en vantant leurs mérites : « *J'ai reçu l'ordre de me couvrir (sitr) et je n'ai pas trouvé meilleure chose pour le faire* ». Il appréciait les vêtements de couleur blanche et a incité les gens à les porter. Il a porté des chaussures munies de sangles préférant celles qui ne comportaient pas de poils même s'il est probable qu'il en ait portées. Il portait des *kehufs* lors de ses voyages ou en dehors. Il portait à l'auriculaire de sa main droite, une bague d'argent sertie d'une pierre éthiopienne portant sur trois lignes l'inscription : « Muhammad Envoyé de Dieu » dont l'écriture commençait par le bas. Il ne la portait pas par élégance mais pour apposer son sceau sur les lettres qu'il adressait aux rois et autres lors des affaires importantes. Il aimait se parfumer avec du musc ou de l'ambre et enduisait fréquemment sa chevelure et sa barbe avec de l'huile.

Les épouses et les enfants de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix

—

89. L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – contracta douze mariages mais ne consumma qu'avec neuf femmes, ce qui constitue une règle inhérente au statut de la prophétie.

90. Comme nous l'avons vu auparavant, il épousa Khadīja et à son décès, il épousa Sawdah bint Zum'ah du clan des Banu 'Amir de la tribu de Quraysh. Il épousa ensuite 'Aisha bint Abu Bakr as-Saddiq dont il ne consumma le mariage qu'environ cinq ans après avoir contracté le mariage. Puis il épousa Hafsa bint 'Umar ibn al-Khattāb, puis Zaynab bint 'Umar bint Khuzaymah al-Hilāliyah que l'on nommait : *Umm al massakīn*¹, puis Umm Salamah qui portait antérieurement le nom de Hind bint Abi Umayyah al-Makhzūmiyyah, puis Zaynab bint Jahsh du clan des Banu Assad bni Khuzaymah, puis Juwayriyah bint al-Hārith du clan des Banu al-Mustaliq de Khuzā'a, puis Umm Habībah bint Abi Sufyān qui s'appelait auparavant Ramlah, puis Safiyah bint Hay du clan des banu an-Nadhīr, des juifs du Hijaz. Il épousa ensuite Maymunah bint al-Hārith al-Hilāliyah qui auparavant s'appelait Burrah avant d'être renommé Maymunah par le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix -. Il épousa ensuite Asma bint an-Nu'mān ibn al-Jawn al-Kindiyah qui se montra brusque envers le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – qui la répudia sur le champ. Elle n'entre pas dans la liste des Mères des croyants².

¹ Traduction : La mère des pauvres, appelée ainsi en raison de sa grande générosité

² Se réfère (Le Coran) aux droits du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – et au statut de ses épouses qui découpe de celui du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – Dieu a décrété pour ces Mères, l'impossibilité de se remarier en tenant compte du verset suivant : « *Et Il n'a pas fait des épouses que vous répudiez vos mères* » (Les Coalisés – verset 4). Ce statut du mariage vient de la faveur et des privilèges qui leur sont dus par égard pour la noblesse et la sainteté du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix -. Ainsi, les compagnons du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – et les Califes bien guidés ne cessèrent jamais d'agir envers les épouses du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – avec bienfaisance, générosité et un profond respect. A ce sujet, lors du décès de Maymunah, lorsque le corps fut porté, Ibn 'Abbas déclara : « *Il s'agit de l'épouse de votre Prophète, lorsque vous soulevez le cercueil, ne le secouez pas, ne tremblez pas et portez-le avec bienveillance* ». (Rapporté par Muslim). Ce statut de Mères des croyants est en rapport avec l'égard qui leur est dû sans leur octroyer la possibilité d'hériter de l'ensemble des musulmans ou que leurs filles seraient de ce fait les sœurs de tous les musulmans, leur interdisant ainsi de se marier. Les femmes dont le mariage a été contracté par le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – n'entrent pas dans la catégorie des servantes (*Milk al yamin*). Ainsi lors de la bataille de Qarīthā, lorsque le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – épousa Safiyah bint Hay, les compagnons se sont demandé s'il fallait la compter parmi les Servantes ou parmi les Mères des croyants. Ils dirent : « Nous verrons bien. S'il lui demande de se couvrir, cela voudra dire qu'elle fait partie des Mères des croyants sinon ce sera une Servante ». Lorsqu'elle apparut voilée, ils surent qu'elle faisait partie des Mères des croyants au contraire de Mariya al Qubtiyah. Cette catégorie se limite aux femmes dont le mariage a été consommé par le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – et celle qui furent répudiées avant la consommation, telle Asma bint an-Nu'mān al-Kindiyah, ne sont pas considérées comme Mères des croyants. Ibn al 'Arabi rapporte qu'une femme qui avait contracté un mariage avec le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – se maria pendant le califat de 'Umar qui projeta de la faire lapider. Elle lui déclara : « Et pourquoi cela alors que le Prophète ne m'a pas imposé le voile et que jamais je ne fus appelée : Mère des croyants ? » et il la laissa. Il s'agit de Asma' bint al-Jawn al-Kindiyah qu'épousa al-Ash'ath ibn Qays. Cet avis est le plus authentique et l'avis prépondérant de l'école de Mālik authentifié par l'Imam al-Haramayn (al-Juwayni) l'avis d'ar-Rafi'i chez les Shaféites. Selon Muqātil, il est interdit d'épouser une femme avec qui le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – a contracté un

91. Mariyah al-Qubtiyah fut une concubine, offerte par al-Muqawqis (Cyrus), le roi d'Égypte. Elle mit au monde Ibrâhîm, le fils de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix -. Elle prit le statut de « mère d'enfant » (*Umm al walad*) – que Dieu l'agrée –

92. Le premier enfant qu'eut l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix -, fut al-Qâssim dont il portera l'appellation (*Kuniya : Abul Qâssim*). La naissance eut lieu peu avant la Révélation et il vécut deux années. Puis vint Zaynab, Puis Ruqayah, puis Fâtimah, puis Umm Kalthûm, puis 'Abdallah qui fut aussi nommé Tayib et Tâhir, mort en bas âge. Tous ces enfants furent mis au monde par son épouse Khadîjah – que Dieu l'agrée –

93. Avec sa concubine, Mariyah al-Qubtiyah, il eut son fils Ibrâhîm qui décéda à l'âge d'un an et demi. Aucune de ses filles ne laissa d'héritiers en dehors de Fâtimah – que Dieu l'agrée –

mariage mais si celui-ci ne fut pas consommé. Il s'agit de l'avis d'as-Shafi'i qui'il a authentifié dans son « *Rawdha* ». Pour celles que le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – a répudié après la consommation du mariage, il y a une divergence. Certains ont dit qu'il était interdit de se marier avec elles par égard pour la Sainteté du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – et d'autres ont dit que cela n'était point établi. Le premier point de vue est prépondérant (*rajih*). Ce statut de Mères pour les croyants a été établi par ce verset : « *Et si vous demandez quelque chose à ses épouses, faites-le derrière un voile* » (Les Coalisés – verset 53). L'interdiction de les épouser est établi par lui suite du même verset : « *[il ne vous appartient pas...] ni d'épouser ses épouses après lui, car cela constituerait une énormité au regard de Dieu* ». (At-tahrîr wa-tanwîr – chapitre 21 – page 268/269)

La description et les mœurs du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix –

94. L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – était de taille moyenne, plutôt grand, avec de larges épaules. Ses os et ses articulations étaient imposants. Peu en chair, sa stature deviendra plus imposante avec l'âge. Son corps était harmonieux (*litt. : uni*). Ses mains et ses doigts étaient grands. Son teint était lumineux : d'une couleur entre le blanc et le rouge.

95. Sa tête était magnifique. Sa chevelure noire et ondulée (sans être lisse ou bouclée) se séparait en deux, retombant jusqu'aux lobes des oreilles. Sa barbe était fournie. Il avait des poils noirs sur le haut de la poitrine ; vers la fin de sa sainte vie, des poils blancs apparaissaient au niveau de ses tempes et sous sa lèvre inférieure. Il avait coutume de couper sa moustache.

96. Son visage était ovale, peu allongé, son front était large et ses joues plates (*pas épaisses*). Son visage était lumineux et son éclat s'accroissait lorsqu'il souriait. Son nez était finement allongé et légèrement busqué, ses oreilles étaient parfaites.

97. Ses yeux étaient d'un noir vif dont le blanc était parfois irrigué de rouge. Il avait de grands yeux aux cils longs et fournis. Ses sourcils étaient fins et courbés se rapprochant aux extrémités (*sans se toucher*). Entre ses sourcils apparaissait une veine qui se gonflait sous l'effet de la colère. Sa bouche large était magnifique et ses dents (*deux incisives*) légèrement écartées. Lorsqu'il parlait, on voyait comme une lumière perler de ses lèvres.

98. Sa nuque était large. Son corps était harmonieux entre son ventre et son torse (*sans déformation*). Un duvet descendait du creux de son torse jusqu'à son nombril tel un trait. Il avait des poils sur le haut du torse, les bras et les épaules mais rien sur la poitrine et le ventre. Il avait de larges poignets, des bras puissants, des mains épaisses et de larges paumes.

99. Il portait entre ses épaules le sceau de la prophétie. Il s'agissait d'une protubérance de la taille d'un bouton (*زير*) de tente (*زير : nœud semblable à l'œuf de pigeon qui sert à fermer la tente*). Il était de couleur rougeâtre cerné de poils et entouré de deux grains de beauté. Ses pieds étaient épais mais non gras, la plante était lisse sans enflure ou crevasse et sa cheville était fine. Aucune description n'a été rapportée sur ses ongles. Certaines sources affirment que son index était plus grand que son majeur.

100. Lorsqu'il marchait, le Prophète – sur lui la Grâce et la paix – se déplaçait rapidement en comme s'il descendait une pente et lorsqu'il se retournait, il le faisait entièrement, de tout son corps.

101. Sa façon de regarder s'apparentait à l'observation, il ne fixait pas intensément les choses et son regard était le plus souvent baissé. Son rire était un léger sourire mais il est probable qu'il ait ri jusqu'à révéler ses dents.

102. Sa façon de parler ressemblait à une psalmodie (*tartîl*) au point que quelqu'un aurait pu aisément écrire ses propos sans être dépassé.

103. L'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – avait les mœurs les plus nobles de tous les hommes, comme le révèle la Parole de Dieu : « **Et tu es doté de mœurs sublimes** ». ¹ 'Aïsha – que Dieu l'agrée – a dit : « **Ces mœurs étaient le Coran** ». ¹

¹ Après avoir pris soin de la personne de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – en déclarant le caractère mensonger des paroles de ses ennemis, Dieu affirma le caractère sublime de ses mœurs. C'est une opposition aux propos de ses ennemis concernant la folie avec une insistance triple, affirmée dans les trois versets précédents.

Le terme « mœurs » (*khuluq*) : Désigne les manières d'une personne. On peut aussi l'étendre aux « bienfaits » s'il n'est pas suivi d'un adjectif qualificatif (...). Le terme « sublimes » (*'athîm*) : Signifie le « degré élevé », qui est utilisé au sens figuré afin de désigner un corps imposant ; cette métaphore fut tellement utilisée qu'elle en devint le sens propre. Le terme « sur » (*'ala* : *wa innaka la'ala khuluqin 'athîm* litt. « Tu es sur des mœurs sublimes ») : désigne une élévation métaphorique dans un but d'ancrer l'affirmation comme dans le verset : *otîlâ'ika 'ala hudan min rabbîhim* : « Ceux-là sont sur la voie (litt. guidance) de Leur Seigneur ». (La Génisse – 5).

Dans la tradition rapportée par 'Aïsha, elle est interrogée sur les mœurs du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – et elle répond : « Ses mœurs étaient le Coran », c'est-à-dire : tout ce que le Coran contient en termes de qualités, de vertus et l'interdiction de leurs contraires.

Le terme « mœurs sublime » (*khuluq al 'athîm*), (*Ndt : utilisé au singulier dans le verset*) signifie : la plus noble des qualités (mœurs) parmi toutes les qualités. Cela désigne le stade ultime de la perfection, la plus louable par le fait que l'ensemble des mœurs les plus nobles sont réunies chez le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix -. Ainsi il faisait preuve, en toutes circonstances de la plus grande bonté dans ses relations avec les gens. Les mœurs sublimes représentent un degré plus élevé que les bonnes mœurs, c'est pour cela que 'Aïsha disait : « Ses mœurs étaient le Coran, n'as-tu pas le Verset : « *Ceux-là sont les successibles* » (Les Croyants – 10).

D'après 'Alî au sujet des « mœurs sublimes » : « Il s'agit de la bienséance du Coran relative aux versets qui décrivent directement le Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – mais aussi ceux qui ne sont pas descriptifs, tel le verset : « *C'est un effet de la Miséricorde divine si tu t'es montré souple à leur égard* ». (La Famille de 'Imrân – 159) ou le verset : « *Montre toi indulgent (kbudî l-'afwa), ordonne ce qui est conforme à la coutume ('urf) et détourne-toi des ignorants* ». (Les Remparts – 199) et bien d'autres versets du Coran. Il y a aussi ce qui lui est venu par l'inspiration autre que le Coran comme l'indique la parole du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix - : « Certes, je fus envoyé afin de parachever la noblesse des mœurs ». Ainsi, sa Loi répond parfaitement aux besoins des hommes en matière de noblesse de mœurs. Il n'y a aucun doute sur le fait que l'Envoyé de Dieu était la plus grande expression de la Loi conformément à la Parole divine : « *Puis Nous t'avons placé sur une voie normative ; suis-là donc et abstiens toi de suivre les passions des ignorants* » (L'Agenouillée – 18). Dieu lui a ordonné de dire : « *Et je suis le premier à me soumettre* » (Le Bétail – 163).

Dieu en plus d'avoir attribué à Son Envoyé – sur lui la Grâce et la Paix – des mœurs sublimes, a fait de sa Loi le moyen pour chaque homme d'accéder à la noblesse de mœurs en fonction des capacités de chacun. Ainsi, l'usage de la particule « sur » (*'ala*), dans le verset « *wa innaka la'ala khuluqin 'athîm : Et tu es doté (litt. : sur) de mœurs sublimes* » nous apparaît clairement comme une confirmation des mœurs sublimes de la personne du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix – mais aussi de son appel à la religion. Il faut savoir que les mœurs sublimes qui sont au-delà des bonnes mœurs, sont définies par la piété, la connaissance des fondements, l'indulgence, l'équité, la patience face à l'épreuve, la reconnaissance envers le bienfaiteur, l'humilité, l'ascèse, la chasteté (*'afâ*), la clémence, la rigueur (*jumûd*), la pudeur, le courage, le silence à bon escient, la réflexion, la discrétion, la miséricorde, la bienséance dans les relations sociales et les fréquentations. Les mœurs bien que non visibles sur un homme se manifestent chez lui dans sa parole, son éloquence, sa constance, son jugement, sa manière de se déplacer et de rester immobile, sa façon de manger et de boire, la déférence qu'il inspire à sa famille et à ses semblables, le degré du respect de sa moralité parmi les gens, la beauté des louanges qui lui sont faites et sa renommée. La manifestation des mœurs sublimes de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – englobe l'ensemble de ces qualités, son administration de la communauté et particulièrement son éloquence et l'ensemble de ses propos. (at-tahrîr wa tanwîr – volume 29 – page 63-64).

104. Il était le plus intelligent de tous les hommes, le plus éloquent, le plus sensé, le plus perspicace, le plus longanime, le plus indulgent, le plus patient, le plus magnanime, le plus généreux, le plus courageux, le plus réservé si ce n'est pour rétablir la vérité, le plus tolérant devant les fautes, doté du meilleur comportement dans ses relations, clément et bienveillant envers les gens, le plus véridique de tous, le plus fidèle aux serments, le plus humble, celui qui a subi le plus de torts de la part des polythéistes, le plus rude face aux injustes et aux agresseurs sur le sentier de la vérité. Il ne prononçait aucune parole obscène. Il ne manifestait aucune crainte envers les rois et les puissants mais s'empressait envers les pauvres et les faibles. Il lui arriver de plaisanter mais ses propos n'étaient que vérité.²

¹ Hadith n° 129 – hadith élevé (*marfu'*) : Al-Makiy ibn Ibrâhîm a dit : Sa'id nous a rapporté d'après Qatâdah d'après Zurârah ibn 'Awf d'après Sa'd ibn Hishâm qui a dit : « J'ai interrogé 'Aïsha – que Dieu l'agrée – au sujet des mœurs de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix - », elle répondit : « Ses mœurs étaient le Coran ». (Bukhârî – chapitre : « La réfutation des Djahmites »)

² Hadith rapporté par Ahmad d'après Abu Hurayra. Compilé par Tirmidhi dans cette version : « Ils [*les compagnons*] dirent : Est-ce une plaisanterie ? Il répondit : « Oui, mais ma parole n'est que vérité ». Tirmidhi le juge bon (*hassan*).

Ses nobles noms

105. Les noms de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – représentent le symbole de sa vertu et de sa noblesse. Il n'y a aucun mal au fait que beaucoup de ces noms soient des qualités dans la mesure où ses noms proviennent de caractéristiques décrivant une réalité. Ainsi ses caractéristiques sont une expression de son essence. Certains savants ont dénombré trois cent noms dont la plupart se regroupe dans un ensemble de cinq noms. L'Imam Mâlik – que Dieu lui fasse Miséricorde – rapporte dans son *Mu`atta*, d'après Ibn Shihâb, d'après Muhammad Ibn Jabîr ibn Mut'am, cette parole du Prophète – sur lui la Grâce et la Paix - : « Je possède cinq noms : Je suis Ahmed, al-Mâhî, celui par qui Dieu fait disparaître la mécréance, al-Hâshir, par qui l'humanité se rassemble sous ma tradition et je suis al-Âqîb (*le Sceau de la prophétie*) »¹.

106. Nous demandons à Dieu qu'Il dispense aux musulmans les bénédictions de ce jour comme cela leur fut accordé à l'origine (*de la célébration*), et qu'Il nous compte parmi ceux qu'Il protégera de Son Ombre le jour où par Lui nous serons réunis et par Son Eclat, nous serons dispersés.

Muhammad at-Tâhar Ben 'Âchoûr

¹ On trouve dans le *tafsîr* du Shaykh at-Tâhar ben 'Âchoûr : « L'interprétation (*de ce hadîth*) élargit la définition des noms en intégrant les noms propres (*ism al 'alam*) et les caractéristiques (*shifa*) qui lui sont particulières du point de vue de sa primauté. On rapporte à son propos bien d'autres noms tel que le mentionne Abu Bakr ibn al-'Arabi dans « *al- 'Aridha* » et « *al-Qabas* ». De la Parole de Dieu : « *dont le nom est Ahmad* », nous retenons qu'elle englobe l'ensemble des sens particuliers compris dans cette phrase. (...). Dans notre démarche, nous englobons l'ensemble des sens permis par l'éloquence comme nous l'avons indiqué au point neuf de l'introduction de cette exégèse. Ainsi nous retenons du verset : « *dont le nom est Ahmed* », l'ensemble des usages potentiels relatifs à cette triple utilisation : Ahmed en tant que nom propre, notoriété et distinction. En outre, nous utiliserons le terme « Ahmad » dans d'autres sens que ces trois utilisations. Le nom « Ahmed » indique la prédilection dont il est permis d'emprunter l'usage en usant d'un sens approché qui tire tout sa substance du sens propre. En effet le terme « al-Hamd » désigne la louange. Ainsi, l'usage du terme « *Ahmad* » fait référence à la louange (*l'hommage*) que lui adressent les hommes comme l'expression qui dit : « Le bois est le plus digne de louanges – *al-'ud ahmad* », dans le sens où le bois est très louable. L'usage de ce terme, en tant que nom propre au sujet de l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – désigne la description la plus forte par laquelle peut être loué l'être louable. Il englobe l'ensemble des caractéristiques de perfection morale, physique, de mœurs, d'héritage...et toute autre expression de la perfection de son essence et de sa supériorité. Le nom « Ahmad » exprimé par 'Issa – sur lui le Salut – signifie aussi : « Plus digne de louanges que moi-même », c'est-à-dire : d'un rang supérieur, dans son Message et dans sa Loi. (...). Sa description par le nom « Ahmad », dans sa seconde utilisation, signifie que sa renommée et sa mention, de son temps et après lui sont décrites de la façon la plus louable. C'est notamment le sens de ses propos mentionnés dans le hadîth : « Je détiendrai l'étendard de la louange au Jour de la Résurrection », ce qui signifie que Dieu lui attribuera une position glorieuse (*maqam mahmud*). L'usage du nom « Ahmad » dans son troisième sens représente le symbole de sa distinction. En effet, le nom « Muhammad » (*celui qui est loué*) est un participe passé dérivé du verbe « louer » (*hamada*) utilisé pour désigner celui reçoit de multiples louanges. On dira d'un homme qu'il a reçu des éloges (*mumadali*), et si ces éloges sont nombreux, on dira qu'il est loué (*muhammad*), dans le sens de l'être louable (*mahmud*) vers qui sont adressées de multiples louanges. Le nom « Ahmad » (*le plus digne d'être loué*) est alors une distinction particulière. Tous ces sens sont englobés dans la Révélation que reçoit 'Issa – sur lui le Salut – par Dieu comme une annonce de toutes les qualités qui sont promises à l'Envoyé de Dieu – sur lui la Grâce et la Paix – en utilisant une terminologie qui tend à englober de multiples sens dans la limite permise par la linguistique. Ce développement provient des chercheurs qui ont examiné ses traits de caractères avant ou après la Révélation de ceux qui sont enracinés (*ar-râsikhâm*) qui ont médité sur ces subtilités par la vision et l'expérience. (At-tahrîr wa tanwîr – chapitre 28 – page 179-180)